



**Elaboracion deu
plan d'accion de
l'Ofici public de
la lenga occitana**

***Elaboration du
plan d'action de
l'Office public de
la langue occitane***

Juilhet de 2018 – Juillet 2018

Estat deus lòcs - Etat des lieux

Document de travail

SOMARI - SOMMAIRE

• Preambul - <i>Préambule</i>	5
• Lo mot deus elegits - <i>Le mot des élus</i>	6
1. Elements prealables sus la lenga occitana e l'OPLLO – <i>Éléments préalables sur la langue occitane et l'OPLLO</i>	7
1.1 Situacion, reglamentacion e encastre juridic e institucional - <i>Situation, réglementation et cadre juridique et institutionnel</i>	7
1.1.1 Situacion – <i>Situation</i>	7
1.1.2 Un quadre juridic especific - <i>Un cadre juridique spécifique</i>	8
1.1.3 Paisatge institucional : qui hè que tà sostienher l'occitan ? - <i>Paysage institutionnel : qui fait quoi en matière de soutien à l'occitan ?</i>	9
1.2 Quina estructuracion entà las autas lengas regionaus ? - <i>Quelle structuration pour les autres langues régionales ?</i>	17
1.3 <i>Analisi sintetica – Analyse synthétique : Le positionnement de l'État et des Collectivités territoriales</i>	19
1.4 Foncionament de l'OPLLO - <i>Fonctionnement de l'OPLLO</i>	20
1.4.1 Camp d'accion - <i>Champ d'action</i>	20
1.4.2 Beneficiaris prioritari - <i>Bénéficiaires prioritaires</i>	21
1.4.3 Apròchi budgetària - <i>Approche budgétaire</i>	21
1.4.4 Estructuracion a vièner - <i>Structuration à venir</i>	23
1.5 Activitat de l'OPLLO – <i>Activité de l'OPLLO</i>	23
1.5.1 Un sostien estrategic e tecnic tà ua politica linguistica interregionau - <i>Un soutien stratégique et technique pour une politique linguistique interrégionale</i>	23
1.5.2 Las modalitats d'intervencion de l'OPLLO - <i>Les modalités d'intervention de l'OPLLO</i>	24
2. Analisi sectoriau e articulacion dab los actors associatius e privats - <i>Analyse sectorielle et articulation avec les acteurs associatifs et privés</i>	28
2.1 Ensenhament - <i>Enseignement</i>	28
2.1.1 Estat deus lòcs de l'ensenhament de l'occitan e en occitan - <i>Etat des lieux de l'enseignement de l'occitan et en occitan</i>	28
2.1.1.1 Actors associatius en preséncia - <i>Acteurs associatifs en présence</i>	28
2.1.1.2 Apròchi quantitativ suu plan de l'enquadrament - <i>Approche quantitative en termes d'encadrement</i>	30
2.1.1.3 Apròchi quantitativ suu plan deus efectius e analisi cartografica - <i>Approche quantitative en termes d'effectifs et analyse cartographique</i>	31
2.1.1.4 Apròchi tecnic de la mesa en òbra d'ua ofèrta d'ensenhament - <i>Approche technique de la mise en œuvre d'une offre d'enseignement</i>	34
2.1.2 Que hè l'OPLLO en sostien a l'ensenhament ? - <i>Que fait l'OPLLO en matière de soutien à l'enseignement ?</i>	36

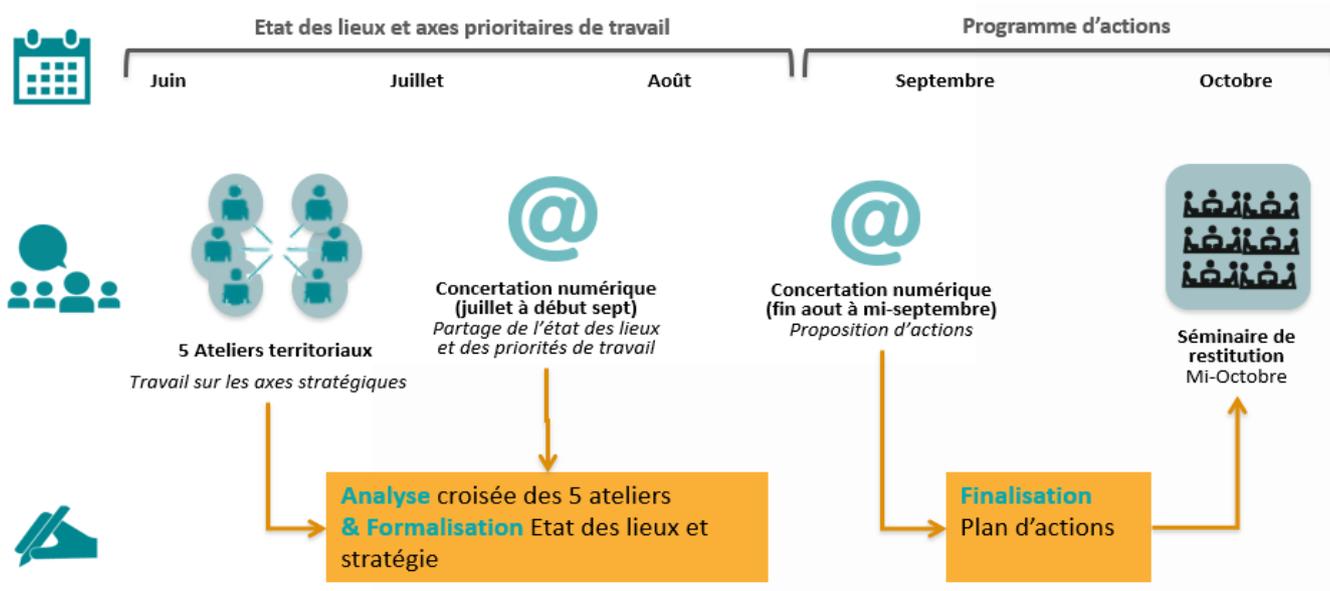
2.1.2.1	Un sostien institucional a l'estructuracion e au desvolopament de l'ensenhament en e de l'occitan - Un soutien institutionnel à la structuration et au développement de l'enseignement de et en occitan	36
2.1.2.2	Un sostien tecnic : augmentar las ressorças ensenhantas dab lo levantèr de la formacion - Un soutien technique : augmenter les ressources enseignantes via le levier de la formation.....	37
2.1.2.3	Un sostien financièr - Un soutien financier.....	38
2.1.2.4	Analisi sintetica – Analyse synthétique	40
2.1.2.5	Las questions soslhevadas sus l'intervencion de l'OPLO - Les questions soulevées sur l'intervention de l'OPLO	41
2.2	Materiau pedagogic – <i>Matériel pédagogique</i>	41
2.2.1	Estat deus lòcs - <i>Etat des lieux</i>	41
2.2.2	Que hè l'OPLO ? - <i>Que fait l'OPLO ?</i>	42
2.2.2.1	Collaboracion e sostien au CAP'OC - Collaboration et soutien au CAP'OC (réseau Canopé)	42
2.2.2.2	Analisi sintetica / Analyse synthétique	42
2.2.2.3	Las questions soslhevadas - Les questions soulevées.....	42
2.3	Cors e formacion taus adultes - Cours et formation pour les adultes	43
2.3.1	Estat deus lòcs - <i>Etat des lieux</i>	43
2.3.1.1	Organizacion territoriala - Organisation territoriale	43
2.3.1.2	Apròcha cartografica deus lòcs d'apprentissatge taus adultes - Approche cartographique des lieux d'apprentissage pour adultes.....	44
2.3.2	Que hè l'OPLO ? - <i>Que fait l'OPLO ?</i>	45
2.3.2.1	Un sostien tecnic - Un soutien technique	45
2.3.2.2	Un sostien financièr - Un soutien financier.....	45
2.3.2.3	Analisi sintetica – Analyse synthétique	45
2.3.2.4	Las questions soslhevadas - Les questions soulevées.....	45
2.4	Medias - <i>Médias</i>	46
2.4.1	Modalitats d'organizacion de l'ofèrta mediatic occitana - Modalités d'organisation de l'offre médiatique occitane	46
2.4.1.1	L'ofèrta radiofonica - L'offre radiophonique	46
2.4.1.2	La premsa escrita - La presse écrite	47
2.4.1.3	L'ofèrta audiovisuau - L'offre audiovisuelle.....	48
2.4.1.4	Collaboracions e globau media - Collaborations et global média	48
2.4.2	Que hè l'OPLO ? - <i>Que fait l'OPLO ?</i>	49
2.4.2.1	Un sostien financièr - Un soutien financier.....	49
2.4.2.2	Analisi sintetica deu sector – Analyse synthétique du secteur	50

2.4.2.3	Las questions soslhevas sus l'intervencion de l'OPLO - Les questions soulevées par l'intervention de l'OPLO	51
2.5	Regulacion de la lenga - Régulation de la langue.....	51
2.5.1	Analisi sintetica – Analyse synthétique.....	52
2.5.2	Las questions soslhevas - Les questions soulevées	52
3.	Prefiguracion d'objectius estrategics - <i>Préfiguration d'objectifs stratégiques</i>	53
ANNEXAS - ANNEXES.....		54
Annexe 1 – Sorças - <i>Sources</i>		54
Annexe 2 – Repertòri deus sigles e de las abreviacions - <i>Répertoire des sigles et abréviations</i>		55
Annexe 3 – Reparticion fina de las competencias de las collectivitats en ligam dab la politica linguistica - <i>Répartition fine des compétences des collectivités en lien avec la politique linguistique</i> ...		56
Annexe 4 – Modalitats d'ensenhament de l'occitan e de formacion deus professors - <i>Modalités d'enseignement de l'occitan et de formation des enseignants</i>		60
Annexe 5 – Apròchi chiffrat e cartografic de las donadas sus l'ensenhament - <i>Approche chiffrée et cartographique des données sur l'enseignement</i>		62
Annexe 6 – Lista deus entretens miats - <i>Liste des entretiens menés</i>		64
Annexe 7 – Extrèits deus supòrts de trabalh deus talhèrs – <i>Extraits des supports de travail des ateliers</i>		64

Preambul - Préambule

Ce document est un document de travail qui présente un état des lieux de la politique linguistique publique en faveur de la langue occitane réalisé par l'Office public de la langue occitane (OPLO) sur son territoire d'action, à savoir les zones occitanophones des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (22 départements). Formalisé à partir d'une quinzaine d'entretiens et la récolte de données quantitatives auprès d'acteurs publics, privés et associatifs, il a vocation à être partagé avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, professionnels ou simples curieux qui souhaiteraient l'enrichir de leur expérience, voire de leur vision des choses.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'action pluriannuel, l'OPLO a organisé également, en juin et juillet 2018, des ateliers de travail à Limoges, Pau, Montpellier, Bordeaux et Toulouse, dans l'objectif de faire émerger des axes stratégiques prioritaires. Sur la base de cet état des lieux enrichi au travers de la concertation numérique et des comptes-rendus des ateliers, l'OPLO sera en mesure de se doter d'une stratégie et d'un plan d'action en octobre 2018. La démarche de travail proposée pour l'élaboration du plan d'action est la suivante :



Lo mot deus elegits - *Le mot des élus*

« Une langue permet la transmission de valeurs et de normes qu'aucun autre code linguistique ne serait susceptible de transmettre. En ce sens, la perte de locuteurs d'une langue est aussi celle d'un patrimoine culturel irremplaçable. »¹ (J-B Harguindeguy et A. Cole)

Ce constat, allié à l'ambition de créer un outil public partenarial en mesure de soutenir la langue occitane, est à l'origine même de la création de l'Office public de la langue occitane. Rassemblant l'Etat et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, l'OPLLO souhaite s'inscrire dans une dynamique de soutien à la transmission et la socialisation de la langue occitane. Son ambition générale est de s'inscrire dans une politique partenariale, tant avec les institutions qu'avec les acteurs de terrain qui œuvrent quotidiennement dans ce champ d'action.

Dans cette optique, doter l'OPLLO d'un plan d'action, c'est lui permettre de poser un cadre clair et concerté, de prioriser ses interventions et d'organiser son articulation avec les acteurs institutionnels et de terrain, à l'échelle interrégionale et interacadémique. C'est aussi lui permettre d'impulser une dynamique renforcée au profit de l'augmentation du nombre de locuteurs actifs, en particulier auprès des jeunes générations, via la définition d'objectifs à atteindre partagés par l'ensemble des acteurs publics ou privés mobilisés, mesurables, définis dans le temps et réalistes. C'est permettre à la langue occitane, toujours considérée par l'Unesco comme en danger sérieux d'extinction, de passer un nouveau cap en vue de sa revitalisation.



Charline Claveau-Abbadie,
Présidente de l'Office public de la langue
occitane,
Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine



Patric Roux
Vice-Président de l'Office public de la langue
occitane
Conseiller régional d'Occitanie

¹ Jean-Baptiste Harguindeguy, Alistair Cole « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethnoterritoriales », Revue française de science politique 2009/5 (Vol. 59), p. 941.

1. Elements prealables sus la lenga occitana e l'OPLO – *Éléments préalables sur la langue occitane et l'OPLO*



Carte d'identité de l'OPLO

Nature : Groupement d'Intérêt Public (personne morale de droit public) créé entre l'Etat (Ministère de l'Education nationale et Ministère de la Culture) et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Création : le 24 septembre 2015 par publication au Recueil des Actes Administratifs de l'acceptation de sa convention constitutive par le Préfet de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Opérationnel depuis le 22 mars 2016.

Territoire d'action : 22 départements sur deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)

Objet : Assurer sur son aire géographique la transmission et la socialisation de la langue occitane en travaillant à l'accroissement quantitatif et qualitatif du nombre de locuteurs de l'occitan et à l'accroissement de l'usage de l'occitan, afin de développer le nombre de locuteurs actifs (en particulier auprès des jeunes générations).

Moyens humains : Une équipe composée de 4 ETP (équivalent temps plein) : 1 directeur, 2 chargés de mission et 1 assistant-gestionnaire.
Objectif d'une ouverture d'antenne en Nouvelle-Aquitaine en septembre 2018 (pour un total de 6 ETP)

1.1 Situacion, reglamentacion e encastre juridic e institucional - *Situation, réglementation et cadre juridique et institutionnel*

1.1.1 Situacion – *Situation*

« La vitalité d'une langue est non seulement liée à son poids démographique, mais également à l'existence ou non d'une communauté linguistique consciente et soucieuse d'en assurer la préservation. [...] »

Cette vitalité des langues peut être appréciée à l'aune de divers critères :

- Leur visibilité institutionnelle, qui se manifeste, par exemple, pour les langues basque et bretonne par l'existence d'offices publics de développement de ces langues ;
 - Leur degré d'« équipement » (grammaires, dictionnaires, manuels, méthodes) ;
 - Leur usage écrit et leur visibilité dans l'espace public ;
 - Leur présence dans l'enseignement aux différents stades, jusqu'à l'existence ou non d'un CAPES ;
 - Enfin, leur présence dans les médias [...] »²
-

Si certains de ces outils de mesure de la vitalité linguistique existent pour l'occitan³, il est encore néanmoins difficile d'estimer avec précision le nombre de locuteurs actuel et leur niveau de compétence, mais un constat est posé : la langue occitane est considérée par l'UNESCO comme en danger sérieux d'extinction.

Dans ce cadre, la création de l'Office public de la langue occitane se situe dans le sillon de l'adoption, entre 2011 et 2012 de la charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de l'occitan par les Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (puis la Région Auvergne en 2014) qui visait à définir un cadre d'action commun et une harmonisation des interventions en faveur de l'occitan.

Les Régions ayant adopté cette charte avaient ainsi notamment travaillé à la préfiguration de l'Office afin d'élaborer une politique interrégionale plus intégrée. Cela a débouché sur la constitution de l'Office public de la langue occitane par les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées quatre ans plus tard, avec l'État également comme membre fondateur. Puis, par effet de la réforme territoriale de 2015, ce sont les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie qui en sont devenues membres aux côtés de l'État.

1.1.2 Un cadre juridique spécifique - Un cadre juridique spécifique

Les langues régionales constituent un patrimoine national reconnu par la Constitution de la 5^{ème} République. Elles connaissent une situation sociolinguistique fragile qui appelle des mesures particulières pour favoriser leur connaissance et leur transmission, en accord avec les engagements internationaux pris par la France relatifs à la diversité culturelle et linguistique.

Les lois d'orientation et de programmation pour l'École de 2005 et 2013 ont renforcé le cadre de l'enseignement des langues régionales en France. Cependant, l'organisation de leur enseignement reste optionnelle pour les services de l'éducation nationale⁴, ce qui produit une offre d'enseignement inégale selon les territoires.

Plus récemment, la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) permet d'identifier, pour chaque niveau de collectivité, des compétences propres et des compétences partagées. Elle affirme ainsi une responsabilité partagée de l'Etat et des différents niveaux de collectivités locales dans le domaine des langues régionales. Cette loi affirme donc la

² Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne. Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne. Rapport présenté à la ministre de la Culture et de la Communication. Juillet 2013. P11.

³ et notamment les études sociolinguistiques commanditées : par l'ex-Région Aquitaine en 2009 et par l'ex-Région Midi-Pyrénées en 2010

⁴ « un enseignement de langue et culture régionale peut-être dispensé (...) » - Article L.312-10 du code de l'éducation

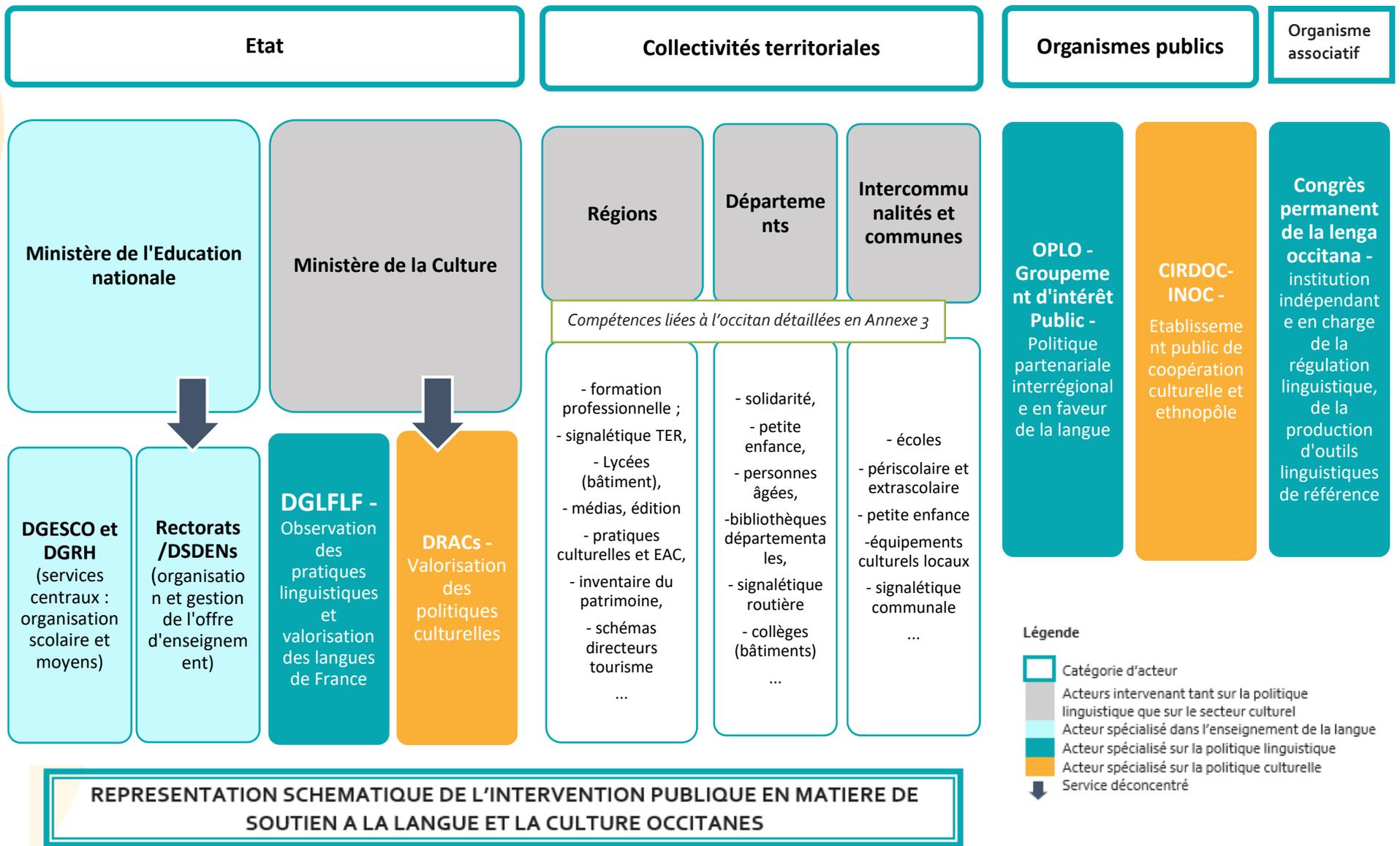


nécessité d'une association de divers contributeurs publics à la mise en œuvre de politiques culturelles et linguistiques, et par exemple pour des politiques de soutien à la langue et la culture occitanes.

L'OPLO est un exemple d'association de collectivités et de l'État : outre ce cadre spécifique dans lequel il s'insère, il est également un outil de contractualisation et de conventionnement, notamment dans le secteur de l'éducation (voir partie 2.1.2).

1.1.3 Paisatge institucional : qui hè que tà sostienher l'occitan ? - *Paysage institutionnel : qui fait quoi en matière de soutien à l'occitan ?*

En l'espèce, l'Etat, principalement au travers des ministères de l'Education nationale et de la Culture, les collectivités territoriales et divers organismes publics interviennent chaque jour dans la mise en œuvre d'actions liées à la langue et la culture occitanes.



1.1.3.1 Fòcus suu fonccionament e las accions portadas peus operators estataus - Focus sur le fonctionnement et les actions portées par les opérateurs étatiques

> La Delegacion generau a la lenga francesa e a las lengas de França – La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

La DGLFLF est un service à vocation interministérielle directement rattaché au ministère de la culture. Son équipe d'une trentaine d'agents est chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement dans une optique de promotion du français et de la diversité linguistique.

En s'appuyant sur l'article 75-1 de la Constitution « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », la DGLFLF définit une politique de promotion et de valorisation de la pluralité linguistique interne. Son action vise en particulier à renforcer la présence de ces langues par exemple dans l'espace public, les expressions culturelles et les médias, en encourageant les projets liés au numérique et à l'observation des pratiques linguistiques. A cet effet, la DGLFLF a monté un observatoire des pratiques linguistiques ayant pour objet de recenser, développer et rendre disponible les savoirs relatifs à la situation linguistique en France.

La DGLFLF subventionne donc, à ce titre, plusieurs opérateurs de la sphère occitane.

Ses dispositifs d'aides mobilisables pour l'occitan peuvent porter :

- Sur la promotion du plurilinguisme via :
 - L'aide à la traduction (valorisation des métiers de la traduction, soutien aux études et recherches sur la traduction, sensibilisation au rôle du sous-titrage et du surtitrage),
 - L'aide à la recherche (études, colloques, séminaires et manifestations, dont le thème relève des langues),
 - La sensibilisation des publics au plurilinguisme (et notamment la diversité linguistique et culturelle sur le territoire national, les approches plurielles des langues et les fêtes, festivals et forums des langues).
- Sur la valorisation des langues, dans des projets où la langue est plus considérée comme un outil de création artistique que comme un moyen de communication (théâtre, chanson, spectacle vivant...). A noter cependant, la DGLFLF privilégie les actions fédératives ou mobilisant plusieurs langues: les actions de développement territorial relèvent de la compétence des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Sur les langues dans l'univers numérique via des projets :
 - Sur les technologies de la langue (traduction automatique, correcteurs orthographiques, reconnaissance et synthèse vocale, indexation automatique de documents...)
 - Sur l'internet et les médias collaboratifs (dictionnaires/encyclopédies en ligne...)
 - Sur le Web des données et le web sémantique (pour la langue française).
- Sur l'observation des pratiques linguistiques (projets sur une période de 12 mois) :
 - Soutien à des travaux d'études et de recherche, coordination et organisation en réseau de ces travaux,
 - Diffusion des informations,
 - Organisation en réseau et collaboration des équipes et centres de recherche,
 - Constitution, conservation, mise à disposition et valorisation de corpus.

> **Las Direccions Regionaus deus Ahars Culturaus - Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)**

Les DRACs sont des services déconcentrés du ministère de la Culture qui mettent en œuvre la politique linguistique, culturelle et patrimoniale de l'Etat à l'échelle de la région, en lien avec les collectivités territoriales et sous l'autorité du préfet de région.

Ces services sont en mesure de soutenir des projets en lien avec la langue et la culture occitane au travers notamment de projets liés :

- A la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine,
- Au soutien à la création et à la diffusion artistiques,
- Au développement du livre et de la lecture,
- A l'éducation artistique et culturelle⁵ et la transmission des savoirs
- A la promotion de la langue française et des langues de France

Ainsi, les DRACs d'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine sont amenées à financer des actions portées par des opérateurs associatifs ou privés liés à la culture mais potentiellement aussi à la langue occitane. Par ailleurs, la nature des activités de certaines associations, mêlant parfois activités d'enseignement et animation socioculturelle, peuvent conduire à des financements complémentaires. Un éclaircissement sur la question devra être opéré.

Dans cette optique, une co-instruction fine des demandes de subventions communes pourrait être un levier de renforcement des liens entre l'OPLO et l'Etat.

> **Los servicis centraus de l'Educacion nacionau - Les services centraux de l'Education nationale**

La principale direction de référence est la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) dans laquelle on retrouve différents bureaux ou services concernés par l'occitan :

- Le pivot est assuré par la mission « langue française et langues de France » qui suit l'ensemble des questions liées à l'occitan et fait le lien avec les autres services du ministère.
- Le service des Actions éducatives, quant à lui, lance un appel à projet tous les ans et peut permettre à des projets voués à l'occitan de recevoir des financements du ministère.
- Le Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (et son bureau des formations générales et technologiques), sur la question des réformes du baccalauréat et du lycée, a également été sollicité par l'Office ainsi que d'autres bureaux ou services, notamment sur la question des moyens.

Pour information, l'Office est également en lien avec la DGRH (Direction Générale aux Ressources Humaines), au sujet du calibrage des postes au concours notamment, et indirectement avec la DAF (Direction des Affaires Financières) et la DAJ (Direction des Affaires Juridiques).

⁵« Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. » - Site du Ministère de l'Education nationale, consulté le 03/04/2018 <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>

> **Los servicis desconcentrats de l'Educacion nacionau - Les services déconcentrés de l'Éducation nationale**

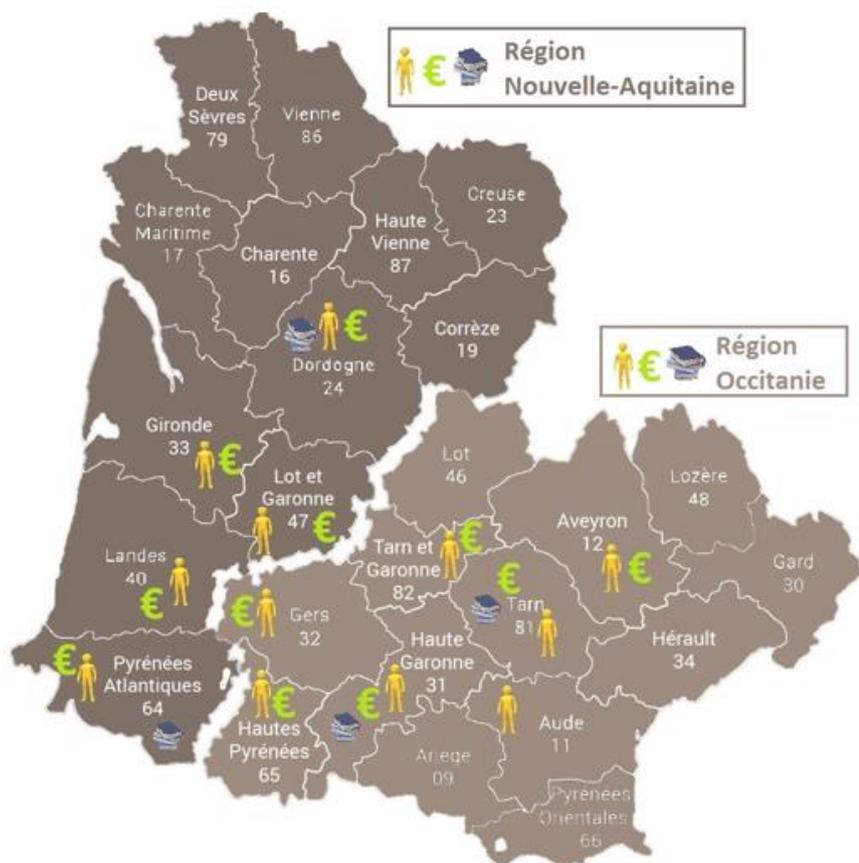
Sur le territoire de l'OPLo, les organisations sont différentes selon les académies :

- **Le Rectorat de l'académie de Bordeaux** : un IA-IPR (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional) est missionné par le recteur pour coordonner l'enseignement de l'occitan à l'échelle académique. Cette mission ne fait pas l'objet d'un temps complet. Les Directions départementales (DSDEN) ont délégation de moyens et de compétence du Recteur pour organiser l'enseignement de l'occitan dans le premier et le second degré. Elles sont également des interlocutrices de l'Office. Une convention académique sur l'occitan a été signée le 11 décembre 2017.
 - **Le Rectorat de l'académie de Limoges** : le Secrétaire général pilote actuellement la mission « occitan » telle que définie dans la convention académique signée le 2 février 2018. Il s'appuie également sur une mission interne au rectorat concernant l'enseignement privé.
 - **Le Rectorat de l'académie de Montpellier** : Le dossier occitan est traité par le Secrétaire général, ainsi que par la DASEN de l'Aude qui a une mission académique sur les langues. Pour les aspects pédagogiques, une chargée de mission d'IA-IPR gère les dossiers. Des travaux sur l'élaboration d'une convention académique sur l'occitan sont en cours.
 - **Le Rectorat de l'académie de Poitiers** : Le dossier occitan est traité par le Secrétaire général et la DASEN de la Charente. Des échanges ont lieu pour l'établissement d'une convention académique sur l'occitan avec la difficulté qui est la suivante : aucune n'offre n'est plus présente sur ce territoire.
- Le Rectorat de l'académie de Toulouse** : Une mission académique est confiée par le recteur à un faisant fonction d'IA-IPR d'occitan, coordonnateur à temps plein des enseignements et de leur organisation, ainsi qu'à un IEN chargé à temps partiel d'accompagner l'enseignement bilingue du premier degré. Un contingent de moyens académiques est délégué aux DSDEN pour l'organisation de l'enseignement de l'occitan du 2nd degré. Là encore, des travaux sur l'élaboration d'une convention académique sur l'occitan sont en cours.

1.1.3.2 Competéncias de las collectivitats territoriaus en matèria de sostien a la politica lingüistica e traduccion suu terren - Compétences des collectivités en matière de soutien à la politique linguistique et traduction sur le terrain

Au regard de l'étendue du territoire de l'OPLo, il est fondamental de disposer d'une lecture fine des territoires ayant dédié des moyens humains et financiers à la mise en œuvre d'actions liées à la langue et à la culture occitanes : il s'agit ainsi d'identifier les dynamiques à l'œuvre et les soutiens éventuels que l'OPLo pourrait trouver dans une optique de développement partenarial de la langue occitane. ⁶

⁶ Selon des données à disposition en avril 2018



Implication des départements en faveur de l'occitan sur le territoire de l'OPLO

Légende

-  Chargé de mission dédié à l'occitan
-  Moyens financiers alloués à l'occitan
-  Schéma de politiques publiques dédié à l'occitan

> Appropriation de la tematica occitana per las Regions membres de l'OPLO - Appropriation de la thématique occitane par les Régions membres de l'OPLO

Les deux Régions membre de l'OPLO sont investies sur la thématique de la langue et la culture occitane :

- Un portage technique par chefs d'unités dédiés rattachés aux directions de la Culture et un futur chargé de mission supplémentaire en Occitanie ;
- Un portage politique avec des conseillers régionaux délégués (Présidente et vice-Président de l'OPLO) ;
- Des moyens financiers alloués (environ 1,4 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine et 4 millions d'euros en Occitanie),
- Une volonté confirmée de s'associer sur la thématique du patrimoine et de la culture par une fusion de leurs satellites dans un EPCC Cirdòc-Inòc.

> Appropriation de la tematica occitana peus departaments - Appropriation de la thématique occitane par les départements

Concernant l'engagement des Départements en matière de langue et culture occitane, hormis les départements du nord-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, situés hors du territoire occitanophone (et donc du territoire d'action de l'OPLO), des dynamiques très différentes se détachent :

- Un engagement en termes de moyens humains et financiers dans le sud de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le sud-ouest de l'Occitanie et en Aveyron. Il est cependant à noter

que cet engagement peut être très conséquent (budget d'environ 1 million d'euros dans les Pyrénées-Atlantiques, bien supérieur aux autres départements) ou beaucoup plus limité ;

- Une formalisation peu fréquente de ces soutiens sous forme de plan de politique linguistique ou schéma de politique publique.

Sur le plan de l'engagement et de l'organisation de l'action vis-à-vis de la langue et la culture occitane, plusieurs stratégies sont mises en œuvre sur le territoire couvert par l'OPLO et il apparaît important de souligner le dynamisme spécifique de certains départements comme par exemple :

- Les Pyrénées-Atlantiques, avec une politique forte et structurée et des moyens conséquents⁷. Ce département a d'ailleurs travaillé de concert avec les intercommunalités et communes afin de décliner le plan de politique linguistique « Iniciativa » qu'il a bâti ;
- Le Tarn, avec la particularité de ne pas avoir de budget spécifique dédié à l'occitan mais de travailler en transversalité avec tous les services du département afin d'inclure des actions liées à l'occitan dans les dispositifs de droit commun⁸. Ce département s'illustre par ailleurs dans la valorisation de l'occitan par une marque de territoire « Tarn Cœur d'Occitanie », qui mobilise notamment des acteurs privés et commerçants.

Lors des entretiens de cadrage, il est apparu que la formalisation d'un schéma de politiques publiques dédié à l'occitan avait permis de légitimer l'intervention publique et de dissiper les éventuels blocages ou freins internes liés à la mise en œuvre d'actions de soutien à la langue et la culture occitanes.

Les Départements ainsi que les villes et regroupements de communes fortement impliqués en matière de langue occitane, sont des partenaires potentiels privilégiés pour l'OPLO.

Dans la continuité des liens créés entre les chargés de mission régionaux et départementaux sur la question, l'OPLO pourrait se positionner à l'avenir, et si c'est jugé pertinent par ses interlocuteurs, en facilitateur, par exemple en proposant la mise en œuvre d'outils communs facilitant l'instruction des dossiers de subvention des opérateurs de terrain et en animant, à terme, une réflexion à l'échelle interrégionale.

> **Competéncias de las collectivitats locaus ligadas a la politica lingüística - Compétences des collectivités locales liées à la politique linguistique**

Certaines communes et intercommunalités, à l'image de Pau, Toulouse ou Montpellier ou encore la Communauté d'Agglomération du Pays Basque par exemple, sont aussi proactives en matière de moyens humains et financiers alloués à la langue occitane : à titre d'exemple, la ville de Toulouse et la CAPB ont des chargés de mission dédiés à la langue occitane.

En Annexe 3, un tableau détaillé récapitule les compétences spécifiques des collectivités en matière de politique linguistique.

⁷ A noter : ce département présente la particularité d'avoir deux identités culturelles fortes sur son territoire (basque et occitan) ayant chacune des réseaux d'enseignement et des réseaux associatifs spécifiques, et est donc historiquement impliqué dans la préservation et le développement de ces langues et cultures régionales.

⁸ Le droit commun est l'ensemble des règles juridiques applicables à toutes les situations qui ne font pas l'objet de règles spéciales ou particulières. Un « dispositif de droit commun » est donc un dispositif d'aide ou d'accompagnement « générique » déterminé par un organisme public et non spécifique à la langue et la culture occitanes.

Il est important de souligner que chaque strate de collectivité territoriale peut s'investir à sa manière dans le développement de la langue et de la culture (subventionnement d'associations, communication, soutien à une école...).

Souvent, comme en témoignent plusieurs opérateurs de terrain associatifs notamment, il existe un **défaut de sensibilisation des collectivités sur les différentes actions qu'elles pourraient mettre en œuvre**, ce qui induit des politiques moins proactives en matière de promotion de la langue chez certaines d'entre elles. Ce défaut est d'autant plus problématique que, comme constaté lors des entretiens exploratoires, beaucoup d'acteurs associatifs et de parents considèrent l'échelon communal voire intercommunal comme la clé de voûte de beaucoup d'actions.

Au regard des actions potentielles portées par les collectivités territoriales, certains secteurs et certaines actions revêtent une importance et une portée symbolique particulières, notamment :

- **Le soutien au développement et à la consolidation de l'offre d'enseignement**, colonne vertébrale de la transmission de la langue occitane,
- **La signalétique dans l'espace public**, enjeu important de la socialisation de la langue puisqu'elle « donne à voir ou à entendre » la réalité de la présence de la langue dans les espaces communs. Cependant, pour dépasser le stade de la simple visibilité de la langue, il peut être utile que ce type d'action soit accompagné d'une **sensibilisation du grand public** à l'empreinte culturelle et linguistique du territoire, afin de faciliter l'identification de la langue, son éventuelle prononciation et l'intérêt qui lui serait porté.

La nécessité de la visibilité de la langue dans l'espace public est soulignée de manière récurrente lors des entretiens exploratoires. Des opérateurs à l'image du Congrès permanent de la lenga occitana par exemple sont en mesure d'accompagner les collectivités dans leurs démarches d'adaptation de signalétique bilingue.

Les Régions ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

A ce stade, et au regard de son large territoire d'action, l'OPLo se questionne sur les objectifs et les enjeux stratégiques liés à l'accompagnement de chaque type de collectivité : s'il apparaît lors des ateliers de concertation que l'accompagnement des collectivités et/ou la sensibilisation des élus soit un axe stratégique prioritaire, il sera ensuite nécessaire d'appréhender les difficultés au regard de la capacité d'action de l'OPLo (expérimentations, actions restreintes...).

1.2 Quina estructuracion entà las autas lengas regionaus ? - *Quelle structuration pour les autres langues régionales ?*

L'institutionnalisation de la valorisation de la langue occitane par un outil tel que l'OPLO est récente, mais ce n'est pas le cas de certaines autres langues de France qui ont bénéficié d'une structuration sous diverses formes. L'objectivation de ces partis-pris et des principales caractéristiques des offices dédiés à d'autres langues régionales permet de mettre en lumière certains enjeux auxquels l'OPLO pourrait devoir se confronter à l'avenir.

	Office Public de la Langue Basque	Office Public de la Langue Bretonne	Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)
Nature	Groupement d'Intérêt Public (GIP) entre l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département 64 et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB)	Etablissement Public de Coopération Culturelle (Auparavant sous la forme d'une association loi 1901 et anciennement service de l'Institut culturel de Bretagne)	Association de droit local, para-publique
Création	2004	2010	1994
Territoire d'action	Territoire de la CAPB	5 départements : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan.	Alsace-Moselle
Equipe	14 personnes	25 personnes	8 personnes
Budget 2017	Environ 4 millions d'euros dont <ul style="list-style-type: none"> • 860k€ de l'Etat (Education nationale, Culture et Intérieur) • 860k€ de la Région Nouvelle Aquitaine • 860k€ du département 64 • 860k€ de la CAPB 	Environ 1 million d'euros fournis principalement par la Région Bretagne, les 5 départements bretons et le ministère de la culture.	Environ 800k€ (fonctionnement et projets propres) : <ul style="list-style-type: none"> • 80% de la Région Grand-Est • 10% du département du Bas-Rhin • 10% du département du Haut-Rhin Mécénat et/ou partenariats avec des collectivités locales pour des projets précis (Strasbourg, Mulhouse...)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre une politique linguistique publique concertée en faveur de la langue • Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans son programme d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des politiques linguistiques qui lui sont confiées • Promotion de la langue, sensibilisation et mobilisation • Observation de la situation de la langue. 	Promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels.
Activité	Un projet de politique linguistique basée sur les éléments suivants : « Un objectif central : des locuteurs complets ; Un cœur de cible : les jeunes générations » Action : <ul style="list-style-type: none"> • Assistance à maîtrise d'ouvrage • Veille sur l'intégration de la politique linguistique • Financements d'opérateurs (via des conventions pluriannuelles ou des appels à projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur le corpus de la langue (traductions, toponymie...) • Rôle d'observatoire de la langue bretonne • Conseil aux collectivités • Promotion des cours pour adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition, animation et suivi de politiques visant à développer la pratique dialectale de la langue • Conseil des décideurs (signalétique) • Pôle d'information et de documentation • Centre de rencontre d'acteurs culturels et associatifs • Observatoire linguistique
A noter	<ul style="list-style-type: none"> • Centré sur la politique linguistique • Participation équitable des membres • Comité consultatif non institutionnel adossé au GIP 	<ul style="list-style-type: none"> • Office non redistributeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Action sur les secteurs culturel et politique linguistique • Pas de participation de l'Etat • Office non redistributeur

Au regard des caractéristiques précitées, il apparaît que le rôle et l'ambition de l'Office public de la langue occitane se rapproche plutôt du celui de l'Office Public de la Langue Basque. En effet, à l'instar de l'Office basque, il a un rôle de redistribution des subventions, et il n'intègre pas, à l'image de l'OLCA, le secteur culturel, ni, à l'image de l'Office Public de la Langue Bretonne, de service d'expertise linguistique (traductions, conseil, toponymie...)

La langue occitane dispose d'un organisme interrégional de régulation linguistique externe à l'OPLO, le *Congrès Permanent de la Lengua Occitana* ainsi que d'un opérateur public en charge des aspects culturels, l'EPCC fusionnant le CIRDOC et l'INOC.

Il est à noter que comparativement à l'Office Public de la Langue Basque, l'OPLO couvre un territoire beaucoup plus étendu et dispose de moyens humains et financiers beaucoup plus restreints, notamment pour ce qui concerne la participation de l'Etat.

1.3 *Analisi sintetica – Analyse synthétique : Le positionnement de l'État et des Collectivités territoriales*

Dans une optique de développement de la langue occitane, plusieurs freins et leviers ont été identifiés au regard des éléments précédents :

FREINS	LEVIERS
<p>ÉTAT – (Culture et Education)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Articulation des financements complexe ➤ Moyens financiers proportionnellement plus limités que pour d'autres langues régionales <p>RÉGIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre budgétaire contraint qui rend difficile la hausse des financements en faveur de la langue et de la culture ➤ Fusion des régions ayant généré des bouleversements des pratiques de travail et la nécessité de penser le territoire à une nouvelle échelle <p>DÉPARTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre budgétaire contraint qui rend difficile la hausse des financements en faveur de la langue et de la culture ➤ Disparité dans les moyens humains et financiers mis en œuvre pour l'occitan : pas d'identification et de politiques publiques dédiées dans certains départements dans dans le nord-est de la Nouvelle-Aquitaine et dans l'est de l'Occitanie ➤ Une formalisation de politiques publiques en faveur de l'occitan peu répandue <p>INTERCOMMUNALITES et COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Méconnaissance du poids de la langue et de la culture ➤ Manque de sensibilisation sur les actions possibles permettant la promotion et le développement de la langue occitane 	<p>ÉTAT - (Culture et Education)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pouvoir réglementaire ➤ Compétence sur l'organisation de l'enseignement <p>RÉGIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compétence stratégique sur la question : nécessité d'inclure l'occitan en transversalité des politiques régionales (transports, formation professionnelle, lycées, formations sanitaires et sociales, tourisme, communication...) <p>DÉPARTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelques départements très proactifs présentant diverses stratégies et dont l'exemple pourrait être adapté sur le territoire de l'OPLO ➤ Des habitudes de travail conjointes entre les chargés de mission initiées par les Régions <p>INTERCOMMUNALITÉS et COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nécessité de sensibiliser, voire d'impulser et d'accompagner les dynamiques en faveur de la langue et la culture occitanes

LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN

- Améliorer l'articulation des différents niveaux d'intervention en tenant compte des compétences propres de l'Etat et de chaque niveau de collectivité territoriale
- Objectiver les données sur le poids de la langue et de la culture occitanes pour transmission et sensibilisation des collectivités
- Favoriser la coopération entre les départements et les autres collectivités territoriales mobilisées autour des projets/initiatives liées à la langue occitane (outils communs, partage d'expériences...)
- Rendre l'occitan visible et fonctionnel dans l'espace public
- Engager les départements peu impliqués et d'autres collectivités territoriales dans une dynamique favorable au développement de l'occitan en tenant compte des spécificités des territoires, de la dynamique associative et de la dynamique d'enseignement existantes
- Amener les financements à des niveaux comparables aux autres langues régionales en France.

Outre l'analyse synthétique précédente, il paraît important d'analyser plus finement les conséquences des organisations différenciées selon les territoires pour le portage du dossier occitan, notamment des services déconcentrés de l'Etat.

- **Fòcus sus las consequencias de l'organizacion diferenciada deus servicis desconcentrats de l'Education nacionau – Focus sur les conséquences de l'organisation différenciée des services déconcentrés de l'Education nationale**

Cette gestion différenciée a plusieurs conséquences pour le portage du dossier occitan :

- La multiplication des interlocuteurs institutionnels dans l'Académie de Bordeaux, si elle semble complexifier la concertation, est cependant le résultat d'habitudes de travail conjointes qui donnent des résultats probants dans un contexte de contractualisation avec les collectivités territoriales depuis plusieurs années (en moyenne 4 sections bilingues publiques ouvertes par an sur les dernières années) ;
- En revanche, l'Académie de Montpellier a une gestion qui permet une identification claire des interlocuteurs mais se trouve dans une démarche plus récente de contractualisation sur la question de l'occitan ;
- Au rectorat de Limoges, l'interlocuteur est très clairement défini et a une capacité d'arbitrage. Cependant cette académie n'en est qu'aux prémices du développement de l'offre d'enseignement de l'occitan, avec une ressource humaine d'enseignement et d'encadrement très limitée ;
- Au rectorat de Toulouse, le missionnement récent d'un IEN constitue un renforcement du pilotage académique. Au vu des entretiens exploratoires, la présence de conseillers pédagogiques départementaux dédiés à l'occitan semble être un atout pour le développement de l'enseignement, notamment dans le rôle des formateurs.

1.4 Fonctionnement de l'OPLLO - Fonctionnement de l'OPLLO

1.4.1 Camp d'action - Champ d'action

Le champ d'action de l'OPLLO, défini dès sa création, est celui de la **politique linguistique** : il s'étend ainsi aux actions visant à conforter l'usage de la langue, notamment via l'enseignement, la transmission, la socialisation ou l'usage et la diffusion de celle-ci. Toutefois, pour s'inscrire dans une réelle démarche de socialisation ou de transmission, l'action développée doit être répétée ou récurrente. Ainsi une manifestation socioculturelle ponctuelle liée à la langue et la culture occitanes n'entre pas dans le champ d'action de l'OPLLO, tandis qu'un réseau de cours pour adulte régulier, lui, en fait partie.

Au regard de l'articulation choisie entre les conseils régionaux, l'État et l'OPLLO, la politique culturelle (soutien aux manifestations, à la création et la diffusion de pratiques/œuvres artistiques, industries créatives) reste de compétence communale, intercommunale, départementale, régionale ou étatique et n'entre donc pas dans le champ d'action de l'OPLLO. Néanmoins, cette articulation n'est pas synonyme de compartimentation : en effet, langue et culture sont deux axes fondamentaux et complémentaires d'une politique linguistique, ce qui explique les liens très étroits développés avec les services régionaux et de l'État dans la gestion des dossiers.

1.4.2 Beneficiaris prioritaris – *Bénéficiaires prioritaires*

Au regard du cadre juridique d'intervention de l'OPLLO et de son objectif d'augmenter le nombre de locuteurs actifs au sein des jeunes générations, plusieurs bénéficiaires prioritaires ont émergé dès sa création :

- Dans une optique de transmission de la langue, la communauté éducative, qui intègre, au sens large, la cellule familiale, l'équipe pédagogique, et plus largement les réseaux associatifs portant le développement de l'offre d'enseignement et l'Éducation nationale, est apparue comme une cible évidente.
Par ailleurs, les collectivités territoriales, en tant qu'échelon local, sont le premier relais des projets de terrain et peuvent être démultiplicatrices de politiques publiques, ce qui pourrait également en faire des bénéficiaires potentiels de l'action de l'OPLLO. La loi Notre, qui définit la compétence culturelle (et linguistique) comme une compétence partagée, met en exergue les possibilités d'intervention de l'ensemble des échelons de collectivités territoriales. L'un des enjeux pour l'OPLLO, selon les orientations prises à l'issue de la démarche de concertation, pourrait être de les accompagner dans les initiatives liées au développement de la langue occitane (accompagnement à la création d'une offre d'enseignement, à la valorisation et l'affichage d'un patrimoine linguistique, à l'appui des associations...).
- Dans une optique de changement des représentations autour de la langue occitane, qui semble être un vrai levier de sensibilisation et développement, la population des territoires est une cible également, et le poids politique de communication devient l'un des moyens de l'atteindre.

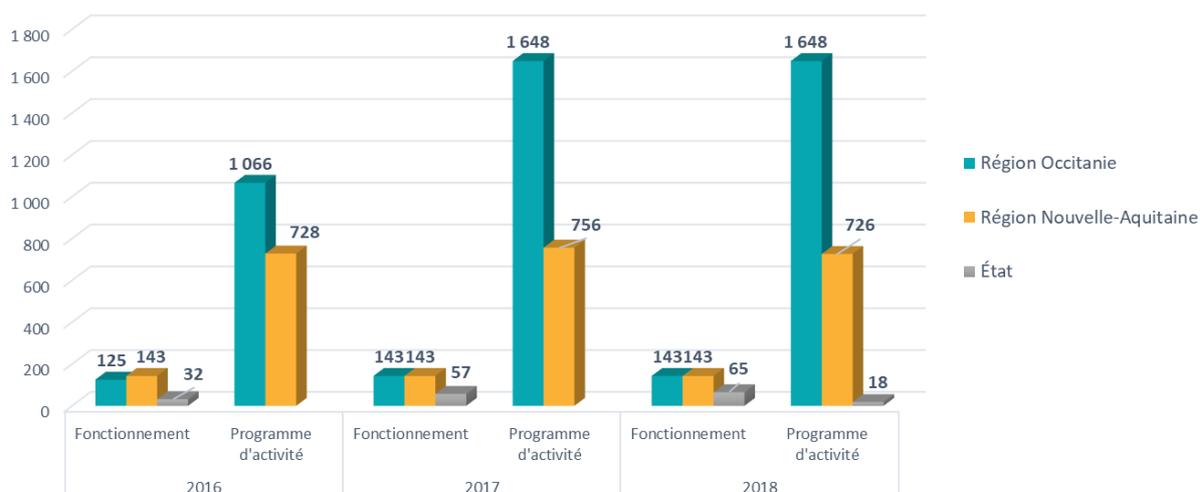
1.4.3 Apròchi budgètària - *Approche budgétaire*

Les ressources de l'OPLLO sont composées :

- De son budget de fonctionnement, qui lui permet de fonctionner en tant que structure (masse salariale, communication, marchés publics...). Le principe défini statutairement est celui d'un équilibre entre les deux régions sur le fonctionnement (équilibre tenant compte des mises à disposition de personnel et locaux et de la participation financière). L'Etat, quant à lui, intervient à hauteur de 65k€ ;
- De son programme d'activité : il s'agit là des crédits de provenance régionale ou étatique qui sont redistribués sous forme de subventions, appels à projets ou dispositifs de bourses.

Les membres, à savoir l'Etat et les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, participent de manière différente au budget de l'OPLLO et sous diverses formes : moyens financiers, mise à disposition ou détachement de personnel...

Contributions budgétaires des membres par destination En K€ (incluant les mises à disposition de personnel)



En 2018, la contribution totale des membres au budget de l'OPLLO s'élève à 2 743k€ (en tenant compte de la valorisation des postes mis à disposition par les membres), avec une participation étatique à hauteur de 3% du budget de l'OPLLO en 2018. Le différentiel entre les budgets régionaux s'explique notamment par l'historique de l'intervention des régions, corrélé au volume d'activités produites dans ces territoires.

Le montant de contribution totale a évolué depuis la création de l'OPLLO et l'on peut ainsi souligner, en 2018, une première participation de l'Etat sur le programme d'activité en 2018 : il s'agit d'une redirection partielle de crédits de subventions versées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) (cf partie 1.1.3.1). En effet, l'objet des soutiens de la DGLFLF est, sur certains domaines, identique à celui de l'OPLLO : dans ce cadre, une redirection de ces crédits vers l'OPLLO a été mise en œuvre. Cependant, un travail approfondi avec la DGLFLF permettrait d'identifier :

- De possibles partenariats, notamment sur la question de l'élaboration d'un Observatoire de la langue occitane (co-financement d'action, portage d'enquête sociolinguistique...);
- Les secteurs sur lesquels il est pertinent de réorienter les demandes adressées à l'OPLLO, notamment pour ce qui relève d'éventuelles aides à la traduction, le sous-titrage...

En conclusion, l'OPLLO bénéficie :

- d'un budget de fonctionnement plutôt constant, dont les variations sont dues à l'installation de l'OPLLO (variations du fonctionnement au prorata temporis des postes pourvus) ;
- du maintien de son programme d'activité (augmentation du programme d'activité de la Région Occitanie en 2017 due à la redirection des crédits de l'ex-Région Languedoc-Roussillon). A noter, le programme d'activité de la Région Occitanie doit cependant inclure à partir de 2018 le montant des bourses Ensenhar sans compensation financière.

1.4.4 Estructuracion a vièner - *Structuration à venir*

L'équipe de l'OPLLO est actuellement composée de 4 ETP⁹ basés à Toulouse : un directeur, deux chargés de mission (dont un dédié à l'enseignement) et un poste d'assistant-gestionnaire. Depuis 2016, l'équipe de l'OPLLO n'est pas stabilisée et sa composition devrait évoluer à la rentrée 2018. Un poste de directeur adjoint sera ainsi créé et basé en Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), et l'équipe sera complétée par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission.

1.5 Activitat de l'OPLLO – *Activité de l'OPLLO*

1.5.1 Un sostien estrategic e tecnic tà ua politica linguistica interregionau - *Un soutien stratégique et technique pour une politique linguistique interrégionale*

> **Un perimètre d'accion dens la continuitat de l'accion deus sons membres - *Un périmètre d'action dans la continuité de l'action de ses membres...***

L'OPLLO est un organe public qui s'inscrit dans le cadre d'une délégation de compétence et de moyens de ces membres pour la mission de conception, définition et mise en œuvre d'une politique linguistique par ses membres : en cela, son périmètre d'intervention et son action s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises par les Régions membres et les ministères de l'Éducation nationale et de la culture.

Ainsi, outre le soutien aux secteurs de l'enseignement et des médias notamment, l'OPLLO est chargé de centraliser, organiser et diffuser les informations relatives à l'état de la transmission de la pratique de la langue occitane (lieux d'enseignement, de socialisation...).

> **...E ua ambicion estrategica de sustièner ua melhora estructuracion deus camps de politica linguistica en assegurant un ròtle de ligam e espacis de concertacion. - *...Et une ambition stratégique de soutenir une meilleure structuration des champs de politique linguistique en assurant un rôle de lien et des espaces de concertation.***

L'ambition portée par l'OPLLO est avant tout de structurer les champs de la politique linguistique occitane et développer une stratégie d'action, mais également d'apporter une plus-value, un appui technique tant pour l'Etat et les collectivités, que pour les opérateurs privés et associatifs qu'il côtoie. L'objectif de la démarche de concertation, et notamment des ateliers mis en œuvre est ainsi de faire émerger les attentes et axes à prioriser en termes de positionnement de l'OPLLO.

L'OPLLO, par nature organe partenarial, travaille à incarner un lien entre l'Etat, les Régions et les opérateurs œuvrant pour la langue occitane. Il endosse ainsi un rôle de lien, d'interface de dialogue et de concertation, mais aussi de pilotage de projets comme par exemple dans le domaine de l'enseignement (voir partie 2.1.2).

Pour cela, il a commencé l'élaboration de bases de données et outils cartographiques permettant d'identifier les zones d'apprentissage, ainsi que les modalités afférentes (localisation des écoles

⁹ Equivalent temps plein



bilingues, des lycées proposant une option occitan, des cours pour adulte...). A court terme (fin 2018/début 2019), cet observatoire sera public, permettant ainsi une visibilité accrue de l'offre d'enseignement pour le grand public et les collectivités.

Certaines données (à usage interne) ont également un enjeu stratégique important en matière de développement de l'offre d'enseignement puisqu'il s'agit de pouvoir suivre au fil des années l'évolution des effectifs d'élèves et de prévoir les besoins en termes d'ouverture de classes (notamment dans le secondaire pour assurer la continuité pédagogique).

Le rôle de « lien »/ « levier » porté par l'OPLo questionne enfin ses orientations en termes de politique partenariale avec les autres collectivités (liens avec les départements dans la continuité des actions régionales, intercommunalités...) et divers organismes (ONISEP, Radio France, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, IGN...). Ce développement partenarial, notamment avec des établissements publics, paraît important et pourrait à terme aboutir à la création d'une offre d'accompagnement aux collectivités. Dans cette optique, il pourrait être envisagé de travailler sur un effet levier à l'échelle du territoire en travaillant sur la définition progressive d'une offre d'ingénierie vis-à-vis des collectivités.

Au vu de la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) fusionnant le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) et l'Institut Occitan (In'Oc), qui deviendra l'organisme public référent en matière de politique culturelle occitane, il est possible d'envisager des partenariats afin d'enrichir cet Observatoire de la langue occitane. En effet, si cela s'avère pertinent au regard de la stratégie future de l'OPLo, cela permettrait notamment de pouvoir mettre en lumière les manifestations culturelles, les bibliothèques ayant un fonds occitan...

D'autres partenariats ou liens pourraient par ailleurs être développés avec d'autres organismes, à l'image de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). L'un des volets de cet observatoire pourrait également concerner la mise en œuvre d'une enquête sociolinguistique. Ce type d'enquête avait été mené par le passé par les Conseils Régionaux, l'Etat et les Conseils Départementaux. Certains opérateurs (associatifs et institutionnels) ont exprimé lors des entretiens de cadrage la nécessité d'une réflexion à ce sujet.

La création d'un outil interrégional tel que l'OPLo participe également à une volonté de traiter de manière équitable les territoires, notamment via la mise en cohérence des modalités de subventionnement (objectivation des actions, critérisation et suivi des subventions), en tenant compte des spécificités territoriales : il s'agit d'harmoniser sans uniformiser.

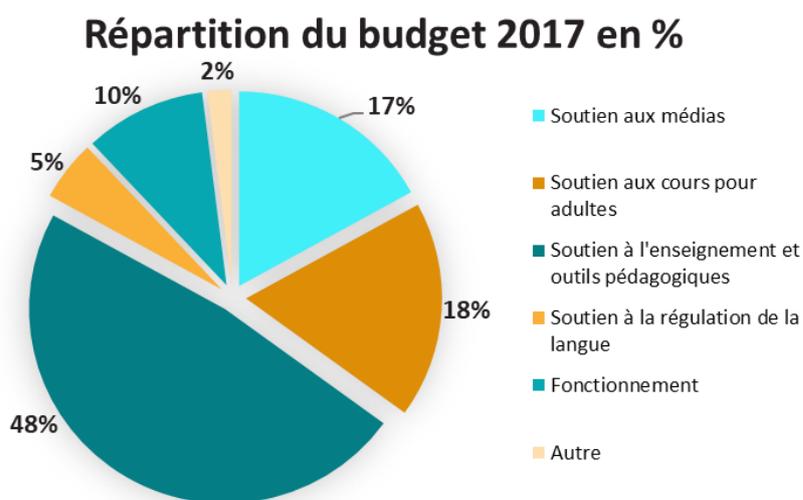
1.5.2 Las modalitats d'intervencion de l'OPLo - *Les modalités d'intervention de l'OPLo*

> **Lo programa d'activitat au travèrs deu sostien financièr deus operators de terren -
Le programme d'activité à travers le soutien financier des opérateurs de terrain**

L'un des modes d'intervention importants assurés par l'OPLO s'opère, conformément à ses statuts, via la distribution de financements aux opérateurs associatifs, privés et publics œuvrant dans le domaine de la politique linguistique.

Hormis pour les crédits de provenance étatique, il est attendu que les crédits dédiés par chaque Région au programme d'activité soient utilisés de manière proportionnelle en termes de retombées territoriales.

Au vu de la création récente de l'OPLO, seule l'année 2017 est représentative d'une année de fonctionnement complète de la structure, d'où la présentation des éléments financiers de 2017.



(Budget en tenant compte d'une valorisation des personnels mis à disposition par les membres de l'OPLO)

Analyse générale

Globalement, en 2017, sur l'ensemble du budget de l'OPLO, on constate :

- Une intervention financière importante dans le secteur de l'enseignement (48% du budget) ;
- Une intervention conséquente dans le secteur des médias (17% du budget total) et des cours pour adultes (18% du budget total) ;
- Une intervention sur le secteur de la régulation linguistique via un soutien au Congrès permanent de la lenga occitana (5% du budget) ;
- Un budget de fonctionnement tenant compte de la valorisation des postes mis à disposition (10%).

L'analyse de l'affectation sectorielle de ce budget est précisée dans la suite du présent rapport.

> **La gestion de projets pròpis - La gestion de projets en propre**

Une partie de l'activité de l'OPLO réside également dans sa capacité de mise en œuvre de projets annexes, soit en partenariat avec d'autres structures (à l'image du projet Poctefa décrit en partie 2.1.2), mais également par exemple dans le soutien à des projets innovants en lien avec la politique

linguistique (comme l'appel à projets « Prix Jan Moreu », doté à hauteur de 5 000€ et en cours de refonte en 2017 afin de s'intégrer à la stratégie d'action qui sera définie en octobre 2018).

> **L'ofèrta en ingenieria e lo sostien tecnic a l'estructuracion - L'offre en ingénierie et le soutien technique à la structuration**

Outre un accompagnement financier, l'OPLo pourrait être en mesure, selon les orientations prioritaires découlant notamment des ateliers de concertation, d'accompagner le renforcement des opérateurs associatifs via un soutien technique le cas échéant.

A l'heure actuelle, il lui est par exemple possible d'orienter les réseaux associatifs ou organismes en difficulté vers des dispositifs publics à l'image des « Dispositifs Locaux d'Accompagnement » (DLA) qui épaulent de manière gratuite et selon leurs besoins, les structures volontaires en difficulté (appui à la recherche de financements, à la refonte du projet associatif...). Depuis fin 2017, l'OPLo a ainsi intégré le Comité territorial Béarn du DLA.

Si cela apparaît prioritaire à l'issue des ateliers, l'OPLo pourrait prioriser un positionnement de soutien technique, organisationnel et une mise en perspective au regard des pratiques d'autres territoires pour la réorganisation et la structuration de certains secteurs, comme par exemple la sphère médiatique occitane et l'offre de cours pour adultes (maillage, niveaux, opérateurs).

Au regard de l'équipe restreinte de l'OPLo et d'une ligne stratégique non définie à l'heure actuelle, ces accompagnements sectoriels n'ont pas encore été lancés à l'échelle interrégionale.

> **Analisi sintetica – Analyse synthétique : Le positionnement de l'OPLo au regard des autres politiques linguistiques régionales et au sein du champ d'acteurs publics intervenant dans la politique linguistique**

Au regard des éléments ci-dessus, plusieurs freins et leviers ont été identifiés dans une optique de définition d'un positionnement de l'OPLo.

FREINS	LEVIERS
<p>TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Territoire très vaste et qui par ailleurs ne recouvre pas l'ensemble de l'espace occitan ➤ Variétés linguistiques et spécificités territoriales à prendre en compte ➤ Dynamique associative et d'enseignement hétérogène : interlocuteurs très nombreux et avec des niveaux de structuration différents <p>MOYENS D'ACTION (humains et financiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipe réduite et encore en cours de stabilisation : identification des interlocuteurs complexifiée pour les opérateurs et partenaires et présence sur le terrain non optimale ➤ Faible participation financière de l'Etat par rapport aux autres langues et concentrée surtout sur le fonctionnement ➤ Relations de travail à conforter avec l'Etat (du fait des services déconcentrés : multiplications des interlocuteurs au niveau de l'Etat sur les territoires ➤ Moyens financiers : budget contraint, en particulier sur la Région Occitanie <p>COMMUNICATION ET PARTENARIATS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un déficit de communication important (stratégie et outils) qui génère un manque de clarté sur les contours du champ d'action de l'OPLO, ses activités ➤ Un déficit de sensibilisation de l'Etat, des collectivités et du grand public à la langue occitane <p>LIEN AUX OPÉRATEURS ET AUX COLLECTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Historiques d'intervention différents selon les régions et absence de critérisation globale des interventions ➤ Pas de lien fort de l'OPLO avec les collectivités territoriales à l'heure actuelle, hormis les Régions (déperdition de la force d'une action publique concertée) 	<p>TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interrégionalité qui permet un meilleur portage de la question linguistique et une dynamique commune (partage d'expérience, harmonisation des pratiques...) ➤ Lien avec les territoires renforcé par la création d'une antenne en région Nouvelle-Aquitaine (tant sur le plan institutionnel qu'avec les opérateurs associatifs) <p>MOYENS D'ACTION (humains et financiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de l'équipe fin 2018 qui est aujourd'hui à l'étude afin de mener à bien l'ensemble des chantiers de l'OPLO ➤ Pour la première fois en 2018, participation financière de l'Etat au programme d'activité ➤ Un champ d'action délimité portant exclusivement sur la politique linguistique (Régulation de la langue portée par un organisme externe et politique culturelle hors champ d'action) ➤ Un rôle redistributeur qui permet d'harmoniser les politiques linguistiques mises en œuvre à l'échelle de l'OPLO et entre les partenaires <p>COMMUNICATION ET PARTENARIATS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une composition institutionnelle qui crédibilise l'OPLO (portage et relais politique) ➤ Une ambition partenariale à définir ➤ La proposition d'outils utiles au grand public, aux opérateurs et aux institutions via la construction d'un observatoire, permettant une meilleure visibilité, information et communication <p>LIEN AUX OPÉRATEURS ET AUX COLLECTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un lien étroit avec les Régions qui permet d'orienter les opérateurs selon leurs besoins de financement ➤ une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre administrative de modalités d'intervention originales (cf. appel à projets, expérimentation)

LES ENJEUX POUR L'OPLO ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN

- Clarifier les contours de l'action de l'OPLO, tant auprès des partenaires que des opérateurs
- Stabiliser et renforcer l'équipe et les moyens financiers disponibles / rechercher de nouveaux financements, notamment auprès de l'État
- Renforcer les liens avec les collectivités, et notamment avec les départements
- Calibrer les modalités d'accompagnement des opérateurs pour permettre l'émergence de dynamiques innovantes
- Tenir compte de l'historique des territoires, de la variabilité de l'empreinte linguistique sur ceux-ci et proposer une approche adaptée aux spécificités de chaque région (voire aux spécificités des territoires : départements, « pays »...).

2. Analisi sectoriau e articulacion dab los actors associatius e privats - *Analyse sectorielle et articulation avec les acteurs associatifs et privés*

2.1 Ensenhament - *Enseignement*

La valorisation de la langue et la culture occitane via son enseignement est considérée comme l'un des principaux leviers de création de locuteurs, d'où l'implication forte de l'OPLO sur ce secteur.

Il convient toutefois de rappeler que selon le degré d'enseignement (primaire, collège, lycée et enseignement supérieur), les modalités d'enseignement peuvent varier (immersif, parité horaire, enseignement renforcé, optionnel, initiation...). La convention cadre pour le développement de l'occitan définit l'ensemble des modalités d'enseignement envisageables (détaillées en Annexe 4).

Rappel

L'Office public de la langue occitane travaille à la création d'un observatoire de la langue occitane, permettant notamment de localiser et de quantifier l'évolution d'offre d'enseignement de la langue occitane pour les enfants et pour les adultes, selon diverses modalités d'enseignement.

Cet outil prévoit notamment une approche via une cartographie dynamique qui sera consultable prochainement sur le site de l'OPLO. A ce jour, un prototype de cartographie a été réalisé en interne (voir Annexe 5).

2.1.1 Etat deus lòcs de l'ensenhament de l'occitan e en occitan - *Etat des lieux de l'enseignement de l'occitan et en occitan*

De manière générale, les entretiens qualitatifs préalables font émerger une importante fragilité du tissu associatif dont l'action est intimement liée aux financements publics dédiés.

2.1.1.1 Actors associatius en preséncia - *Acteurs associatifs en présence*

La structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan s'appuie, outre l'Education nationale, sur des réseaux associatifs :

- Sur l'enseignement public, l'association **Oc-bi** accompagne la sensibilisation des parents et équipes enseignantes, mais également la création et le maintien de sections bilingues sur le territoire d'action de l'OPLO ;
- Sur l'enseignement privé, le réseau associatif laïque et immersif **Calandreta** recouvre, structure et organise la quasi-totalité de l'offre d'enseignement. Il existe également un enseignement privé confessionnel de langue occitane.

➤ Focus sur Oc-Bi

Oc-Bi est une association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public réunissant des parents et des enseignants afin de développer l'enseignement en deux langues.

Cette association, en concertation avec l'Éducation nationale, historiquement implantée sur l'ex-Région Aquitaine, intervient désormais sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elle accompagne la sensibilisation des parents, enseignants et collectivités aux enjeux du bilinguisme, mais également la préfiguration, l'ouverture et la pérennisation des classes bilingues français-occitan.

➤ Focus sur Calandreta

Il s'agit d'un réseau d'écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat (ou en attente de contractualisation) : lorsque les classes sont contractualisées, les postes de professeurs afférents sont pris en charge par l'Éducation nationale.

Ce réseau est organisé de manière fédérative et les financements publics sont organisés en conséquence :

- l'OPLO finance les fédérations régionales (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin et Midi-Pyrénées) et soutient plus particulièrement les classes non encore contractualisées,
- les Départements soutiennent (avec un engagement hétérogène selon les territoires) les fédérations départementales,
- les communes et intercommunalités, quant à elles, peuvent prendre en charge de manière hétérogène :
 - le personnel non enseignant (ATSEM...),
 - le prêt, la location ou la mise à disposition de locaux,
 - des financements annexes, notamment via le versement de forfaits scolaires, ou le subventionnement d'associations culturelles annexes.

Selon les régions, les enjeux en termes d'implantation d'écoles diffèrent : sur certaines zones, face à la tension immobilière, les fédérations ont fait le choix d'acquérir des locaux, ce qui a d'importantes conséquences sur l'équilibre financier des associations, d'autant plus que les aides publiques sont rarement portées sur des opérations d'investissement immobilier pour le compte d'opérateurs privés.

Au vu des entretiens exploratoires notamment avec des parents (locuteurs et non locuteurs), l'un des arguments d'attractivité du réseau Calandreta est l'image d'une structure d'enseignement à taille humaine, souvent synonyme pour les parents d'encadrement qualitatif, et qui s'appuie sur une réelle dynamique associative commune entre les parents. L'argument linguistique est considéré comme un atout pour l'enfant, une ouverture culturelle importante.

Les écoles, dont le bureau est composé de parents sont par ailleurs en partie financées par l'action associative annexe (manifestations socio-culturelles...). Selon la taille de l'école, le fonctionnement peut-être assez complexe pour le bureau administratif : certains parents, tout en insistant sur les avantages de la dimension associative et le lien créé, ne se sentent pas toujours épaulés, n'ont pas toujours conscience de la structuration du réseau Calandreta et des financements publics alloués.

Que ce soit dans l'enseignement bilingue public ou immersif Calandreta, des entretiens ont également été menés avec des parents ayant choisi de retirer leurs enfants de ces écoles avant la fin de leur

scolarité. Dans les deux cas, les parents soulignent le fait qu'ils adhéraient totalement au principe du bilinguisme/de l'immersion, à la qualité de l'enseignement et aux méthodes pédagogiques, mais que leur décision relevait plus de situations personnelles.

> *E la petita enfança ? Et la petite enfance ?*

La petite enfance est un secteur dans lequel l'offre d'encadrement en occitan est actuellement peu développée. Plusieurs acteurs, publics et privés, ont cependant élaboré des outils à destination des professionnels du secteur (lexiques de l'In'oc, maquettes pédagogiques et tapis de jeux à destination des assistantes maternelles proposées par le département du gers, formations...).

Une offre d'accueil bilingue est actuellement proposée sur deux établissements d'accueil du jeune enfant dans les Pyrénées -Atlantiques, portée par l'association Pimponet.

Un autre multi-accueil proposant une offre linguistique devrait également ouvrir ses portes en janvier 2019 à Toulouse, porté par l'association Pitchounat. Ce dernier projet devrait se situer à proximité directe d'une école bilingue publique, permettant ainsi, dès le plus jeune âge, d'assurer une continuité de l'enseignement.

2.1.1.2 *Apròchi quantitativu suu plan de l'enquadrament - Approche quantitative en termes d'encadrement*

Les modalités de formation des enseignants en langues régionales (primaire et secondaire) sont rappelées en Annexe 4.

Le **problème de la disponibilité de ressources enseignantes en occitan** a été pointé à de nombreuses reprises lors des entretiens réalisés : sur de nombreux territoires, le manque de professeurs entrave le bon fonctionnement de l'offre actuelle (carence de professeurs remplaçants en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité par exemple...), et surtout son développement.

Ainsi :

- **pour le premier degré, les postes au Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE) ne sont pas tous pourvus, faute de candidats en nombre suffisant pour passer les épreuves.** Sur ce point l'OPLO met en place différents dispositifs incitatifs de formation détaillés en partie 2.1.2.
 - Au regard des entretiens exploratoires, notamment avec des acteurs associatifs, il apparaît que les dispositifs de formation sont parfois peu visibles, ce qui pourrait être de nature à limiter le nombre d'inscrits.
- **pour le second degré, le faible nombre de candidats et le nombre de places au concours ne permettent pas toujours de compenser les départs à la retraite (par exemple en 2018), d'où une perte de ressources enseignantes.** Ce point fait l'objet de réflexions entre l'OPLO et la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère : d'après la convention cadre signée avec le Ministère de l'Éducation nationale, l'OPLO devrait participer à l'évaluation des besoins en ressources enseignantes en lien avec la DGRH et les services des rectorats, ce qui pourrait à terme permettre une meilleure valorisation des besoins.

Avant-propos :

Les éléments chiffrés et cartographiques (détaillés en Annexe) sont issus de données fournies par les différents rectorats et se cantonnent à l'espace géographique d'action de l'OPLo, et non à l'intégralité du territoire occitanophone). Cependant, les retours encore hétérogènes ne permettent pas aujourd'hui de disposer d'une vision exhaustive de l'ensemble de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan (notamment sur les modalités d'enseignement dans l'académie de Montpellier).

Par ailleurs, sur le premier degré, les données sur l'enseignement extensif et la sensibilisation demeurent incomplètes sur l'ensemble du territoire.

Concernant le secondaire, les données sur les collèges et lycées privés proposant un enseignement de l'occitan ne sont pas connues sur les académies de Bordeaux et Montpellier (hors réseau Calandreta), et les données sur les effectifs sont peu exhaustives sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, il sera nécessaire de connaître précisément le nombre d'« heures » d'enseignement dispensées dans chaque établissement et de mesurer leurs évolutions au fil des années. En effet, des baisses dans certaines académies (Toulouse par exemple) ont été rapportées par certains professeurs.

➤ **PURMÈR GRA - PREMIER DEGRÉ**

➤ **Données chiffrées :**

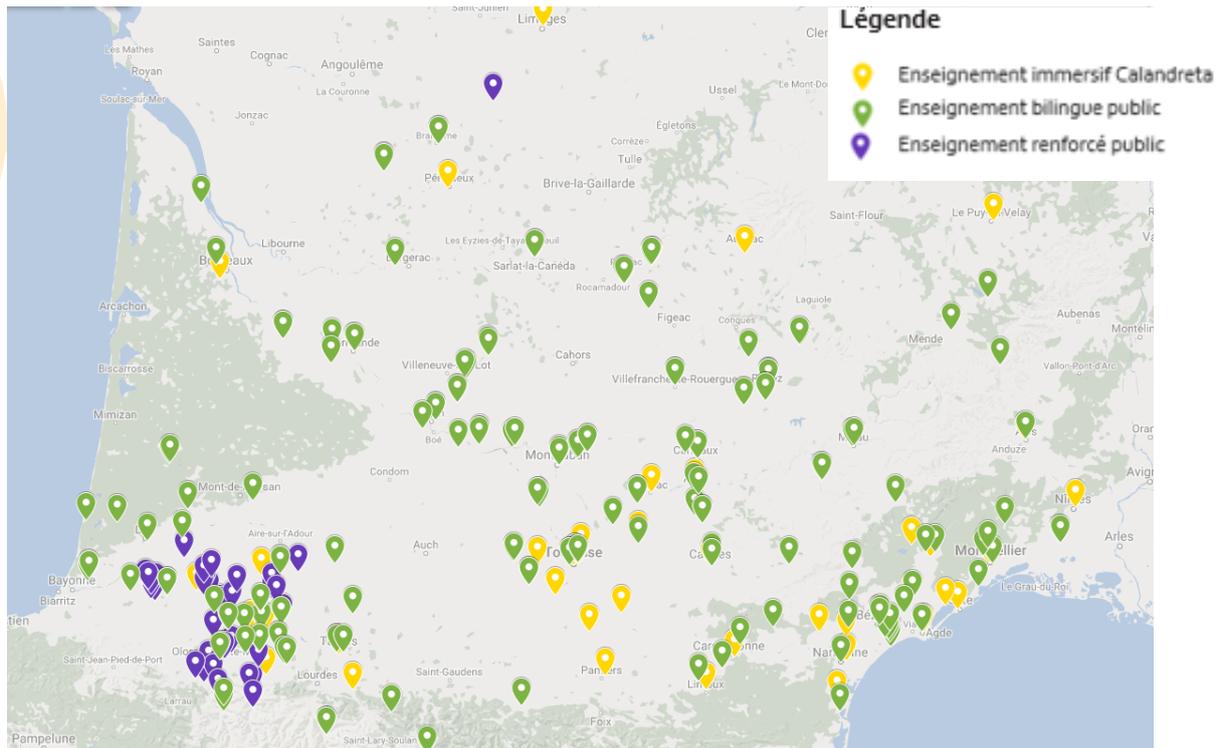
Au regard des données récoltées par l'OPLo, à la rentrée 2017, hors enseignement extensif et initiation, près de **12 360 enfants** suivaient un enseignement de et en occitan sur le territoire de l'OPLo :

- Environ **7 620 enfants** scolarisés en filières bilingues français/occitan ;
- Environ **3 400 enfants** scolarisés en filière immersive (réseau associatif Calandreta) ;
- Environ **1 340 enfants** bénéficiant d'un enseignement renforcé de l'occitan (dont plus de 1 200 dans le département des Pyrénées-Atlantiques).

➤ **Analyse des effectifs constatés :**

L'offre d'enseignement est assez disparate selon les départements. Certains territoires, à l'image des Pyrénées-Atlantiques, de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, mettent en évidence une présence importante de la langue occitane dans l'enseignement, notamment avec des taux de pénétration supérieurs aux autres territoires (cf Annexe 5).

Cartographie des lieux d'enseignement dans le 1^{er} degré (hors enseignement extensif et sensibilisation)



➤ Concernant la répartition géographique de l'offre :

- Une offre peu dense à l'ouest de la Région Nouvelle-Aquitaine, (notamment en Gironde, Dordogne et Landes) et dans le Gers et en Ariège (Région Occitanie)
- Une offre plutôt quasi inexistante dans le nord de la région (académie de Limoges). Par ailleurs, l'enseignement renforcé est particulièrement développé dans les Pyrénées-Atlantiques, puisque ce département a œuvré à transformer l'offre d'enseignement extensif en enseignement renforcé (3 h d'enseignement en occitan), afin de proposer une exposition à la langue plus importante pour les enfants dans les petites écoles (à faible nombre de « divisions ») là où il est très compliqué d'ouvrir une section bilingue. Cette modalité d'enseignement est quasi inexistante sur le reste du territoire. A noter, une école en zone rurale proposant cette modalité vient de s'ouvrir dans les Hautes-Pyrénées, dans le sillon de la signature de la convention cadre, afin de renforcer un cursus bilingue.

➤ Perspectives de développement :

Au vu des signatures des conventions académiques, le développement suivant est prévu pour les prochaines années :

- Sur l'Académie de Bordeaux
 - Un site bilingue public ouvert par an et par département sur les 5 prochaines années, soit 25 sites au total ;
 - Continuité assurée dans le second degré.
- Sur l'Académie de Limoges (objectifs minimaux) :
 - Ouverture d'un cursus complet dans le secteur de Tulle-Seilhac (maternelle-lycée),
 - Ouverture d'enseignements dans le secteur de Brive-la-Gaillarde,
 - Renforcement d'un cursus complet privé sous contrat à Limoges (maternelle-lycée).
- En Occitanie, les conventions sont en cours de finalisation.

➤ **Concernant la répartition géographique de l'offre :**

Elle est globalement cohérente avec l'offre du premier degré (mêmes zones peu fournies).

La majeure partie de cette offre est proposée sous forme de LV3 ou option, parfois de LV2, et est portée par le secteur public.

La continuité de l'enseignement bilingue au collège se structure dans plusieurs académies (Bordeaux, Toulouse).

A noter, l'ouverture du premier lycée bilingue (immersion) associatif à Montpellier à la rentrée 2016 et l'ouverture du premier lycée bilingue public (occitan + DNL) à la rentrée 2017 à Lavaur (81).

➤ **ENSENHAMENT SUPERIOR - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

➤ **Concernant la répartition géographique de l'offre :**

L'offre en termes de formations supérieures à la langue et la culture occitanes est récapitulée en Annexe 5. Elle s'organise sur les principales villes des deux régions (Bordeaux, Pau, Tarbes, Montauban, Carcassonne, Toulouse, Béziers et Montpellier, selon des modalités assez hétérogènes). Elle est en majorité axée sur la formation au métier d'enseignant, ce qui est globalement cohérent avec les débouchés et besoins constatés sur le territoire.

Il est par ailleurs à noter qu'un poste a été ouvert à l'agrégation en 2017.

➤ **Perspectives de développement :**

L'ouverture prochaine d'un Diplôme universitaire (DU d'Occitan) à l'Université Bordeaux-Montaigne est prévue.

Par ailleurs, un renforcement de l'offre d'enseignement dans l'ESPE d'Aquitaine (Agen, Mérignac, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux) va être mis en place prochainement sous l'impulsion et financement de l'OPLO, dans l'optique de renforcer les cohortes enseignantes formées à l'occitan.

2.1.1.4 *Apròchi tecnic de la mesa en òbra d'ua ofèrta d'ensenhament - Approche technique de la mise en œuvre d'une offre d'enseignement*

➤ ***La nécessaire sensibilisation du grand public et des collectivités***

En amont de l'ouverture d'une classe ou d'une école, dans le secteur public comme dans le secteur privé associatif, l'un des enjeux est de sensibiliser les parents et les collectivités à l'enseignement de et en occitan et ses modalités, en mettant notamment en exergue :

- Les apports du plurilinguisme précoce ;
- Les enjeux liés à la valorisation de la langue et de la culture régionale ancrée sur le territoire ;
- L'ancrage associatif en termes de dynamique occitane et la demande sociale préexistante ;
- Les précédents sur le territoire proche.

En effet, lors d'entretiens exploratoires, il apparaît que même sur des territoires avec un taux de pénétration important en termes d'enseignement de l'occitan, le sujet de l'enseignement de l'occitan peut être considéré comme presque incontournable, mais sans qu'il n'y ait forcément de réelle volonté politique de portage de ces actions.

Cette démarche de sensibilisation pour les parents et les élus est portée soit par les associations, soit par les collectivités¹⁰ et est un prérequis important, puisqu'elle permet, le cas échéant, de mettre en lumière une demande sociale.

De plus, au vu des entretiens menés, il apparaît que le manque de visibilité et de portage au sein de la collectivité ou de l'établissement scolaire peut avoir des conséquences importantes en termes de fréquentation :

- Certaines collectivités ne précisent pas systématiquement aux parents la possibilité d'un enseignement bilingue offerte sur leur territoire ;
- Certains établissements ne communiquent pas non plus de manière optimale, voire parfois établissent des critères non conformes aux textes (nombre de places limitées...).

Il est par ailleurs précisé lors des entretiens exploratoires que le statut « privé » inhérent au réseau d'enseignement associatif laïque et immersif Calandreta freine parfois les Collectivités qui voudraient développer l'enseignement en occitan sur leur territoire.

> *Les moyens humains*

Sur ce point, au regard des entretiens exploratoires, plusieurs difficultés peuvent se poser pour la mise en œuvre d'une offre d'enseignement (temps scolaire) :

- Outre la disponibilité de ressources enseignantes, **la formation du personnel intervenant dans les établissements scolaires** (surveillants et ATSEM) est indispensable. Pour l'enseignement public, ce type de formation relève des communes ou intercommunalités, d'où un enjeu fort de sensibilisation sur les moyens d'accompagner le développement de l'enseignement de l'occitan. La mobilisation de formations via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (réfèrent pour le personnel des collectivités locales), obtenue pour la langue basque, n'a pas encore abouti pour la langue occitane ;
- Pour les enseignants, des conditions de travail parfois plus difficiles que dans l'enseignement monolingue classique sont parfois constatées, notamment du fait de classes multi-niveau, d'un nombre plus important d'établissements d'intervention et parfois, dans le secteur public, de manque de sensibilisation du reste de l'équipe pédagogique.

> *L'accompagnement complémentaire des parents*

L'implantation d'une offre d'enseignement occitan, notamment dans le premier degré, va souvent de pair avec la mise en place d'un cours d'occitan pour adultes afin de faciliter l'accompagnement des enfants par leurs parents. L'enjeu de cette dynamique n'est pas toujours la création de locuteurs actifs, mais plutôt le développement d'une appétence pour l'occitan de la part des familles.

¹⁰ Plusieurs départements (Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées...) éditent des supports de communication et de sensibilisation (flyers d'information, imagiers...).

Ces dynamiques de cours ne sont cependant pas systématiques et ne sont pas toujours très suivies par les parents (plusieurs raisons sont invoquées lors des entretiens : disponibilité des parents, « forme » de l'enseignement qui n'est pas centrée sur « l'essentiel », à savoir la communication autour des besoins de l'enfant...). Globalement, la faible socialisation de la langue engendre souvent des difficultés à motiver l'apprentissage chez l'adulte.

2.1.2 Que h  l'OPLO en sostien a l'ensenhament ? - Que fait l'OPLO en mati re de sostien   l'enseignement ?

2.1.2.1 Un sostien institucionau a l'estructuracion e au desvelopament de l'ensenhament en e de l'occitan - *Un sostien institutionnel   la structuration et au d veloppement de l'enseignement de et en occitan*

➤ Mise en place de conventions pour le d veloppement de l'enseignement

Le 26 janvier 2017, une convention cadre pour d velopper et structurer l'enseignement de l'occitan dans les acad mies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Poitiers et Toulouse a  t  sign e par Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l' ducation nationale, Carole Delga, Pr sidente de la R gion Occitanie, Jean-Louis Nembrini, Vice-Pr sident de la R gion Nouvelle-Aquitaine et Charline Claveau-Abbadie, Pr sidente de l'OPLO.

Cette signature a permis l'affirmation d'objectifs nationaux en termes d'enseignement de l'occitan : depuis, l'OPLO s'attache   la d clinaison acad mique de cette convention cadre, afin de d finir, par territoire, des objectifs sp cifiques et chiffr s en termes de d veloppement et de structuration.

Ont ainsi  t  sign es :

- Le 11 d cembre 2017, la convention sp cifique portant sur l'acad mie de Bordeaux ;
- Le 2 f vrier 2018, la convention sp cifique portant sur l'acad mie de Limoges.

Des conventions avec les trois autres acad mies sont en cours de r alisation.

Pourront par ailleurs  tre rattach es   la convention cadre les conventions sp cifiques suivantes :

- Une convention entre l'OPLO et le r seau Canop  portant sur les modalit s de production de ressources p dagogiques pour l'ensemble du territoire concern  ;
- Une convention entre les services de l' ducation nationale, le r seau des calandretas et l'OPLO portant sur l'enseignement immersif ;
- Une convention entre l'OPLO et les op rateurs associatifs qui  euvrent en faveur de l'enseignement bilingue dans la fili re publique.

➤ Appui institutionnel dans le cadre d' volutions juridiques et r glementaires

En travaillant avec les minist res, l'OPLO a eu un r le de relais et de soutien des op rateurs associatifs et priv s travaillant dans le secteur de l'enseignement en et de l'occitan. C'est donc le cas sur plusieurs th matiques r centes qui font l'objet d'un suivi tout particulier de l'OPLO :

- La réduction massive des CUI-CAE (Contrats Uniques d'Insertion et Contrats d'Accompagnement à l'Emploi), contrats aidés dont le recours est important dans le secteur scolaire et périscolaire, qui fragilise énormément les écoles associatives laïques Calandreta notamment ;
- Des propositions faites par l'OPLo dans le cadre de la consultation technique sur la réforme du baccalauréat et du lycée ;
- La question du paiement du forfait scolaire par les municipalités pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, qui est un levier de ressources important pour les écoles.



➤ **Appui communicationnel autour des possibilités de formation et d'emploi autour de la langue et la culture occitanes**

Comme ce fut le cas par le passé lorsque la politique linguistique était de compétence régionale, l'OPLo travaille à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) afin de pouvoir valoriser les débouchés professionnels liés à la langue et la culture occitanes.

2.1.2.2 Un soutien technic : augmenter las ressorças ensenhantas dab lo levantèr de la formacion - *Un soutien technique : augmenter les ressources enseignantes via le levier de la formation*

➤ **Accompagnement à la définition et au financement de formations à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) d'Aquitaine**

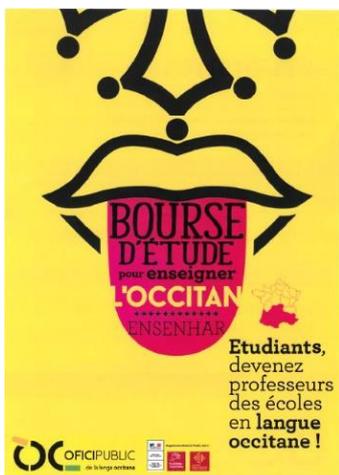
En partenariat avec les acteurs de l'Education nationale, de l'ESPE d'Aquitaine, du réseau Canopé, et de l'association Òc-bi, l'OPLo a piloté une réflexion visant à intégrer, dans les cinq sites de l'ESPE d'Aquitaine (Agen, Mérignac, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux), une formation de 110 h visant à préparer au concours de recrutement des professeurs des écoles spécial occitan. Cette démarche a été validée par l'ESPE et l'ouverture de la formation sera effective en septembre 2018.

➤ **Dispositif Bourses Ensenhar**

Dans la continuité de l'action de l'ex Région Aquitaine et de l'ex Région Midi-Pyrénées, l'OPLo propose des bourses de formation destinées aux futurs enseignants. Ce dispositif s'adresse dorénavant aux 5 académies couvertes par l'OPLo.

En Nouvelle-Aquitaine, une aide Ensenhar est aussi proposée aux enseignants titulaires.

En effet, le développement de l'enseignement de et en langue occitane est limité par les ressources enseignantes disponibles sur le territoire : il faut donc soutenir et encourager les vocations liées à l'enseignement de l'occitan.



En 2017, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont affecté **80 000€** à ce dispositif au travers de l'OPLO.

Descriptif du dispositif Ensenhar :

Dispositif de bourses pour les étudiants

- **4000 € annuels (L3 et M1)**
 - **Profils** : formation universitaire préparatoire à l'enseignement
 - Une aide **sans conditions de ressources** et cumulable avec d'autres bourses
- Contrepartie :
- Suivre la totalité du cursus, passer le DCL et le CRPE spécial
 - **Enseigner au moins 5 ans en occitan après leur titularisation**

Dispositif de bourses pour les professeurs

- **4000 € : frais de formation**
 - **Profils** : titulaires de la fonction publique en poste dans les académies de Bordeaux, Limoges ou Poitiers
 - **Congé de formation** (85% du salaire 1^{er} degré) ou **reconversion** (100% du salaire 2nd degré) de **6 mois**
 - **Formation en langue occitane** par un organisme agréé
- Contrepartie :
- ✓ Suivre la formation, passer une habilitation ou certification complémentaire à l'enseignement de l'occitan et le DCL
 - ✓ **Enseigner 5 ans au moins en occitan**

➤ Dispositif transfrontalier « Escòla futura »

Dans le cadre d'un Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA), l'OPLO participe et appuie l'organisation d'échanges inter-universitaires afin de permettre :

- à 5 étudiants de l'Université de Lleida de se former au français et à l'occitan à l'Université Jean Jaurès de Toulouse et l'Université Paul Valérie de Montpellier durant une première année et de se préparer au concours de recrutement d'enseignant bilingue français occitan à l'ESPE de Tarbes, Toulouse et Carcassonne durant une deuxième année,
- à 6 étudiants des universités de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie (2 promotions de 3 candidats) de se former à l'occitan à l'Université de Lleida durant une année. Les aides mise en place représentent environ 7 000 € par an et par étudiant (prise en charge des frais de logement, de déplacement et d'inscription dans les universités).



Ce projet s'échelonne sur deux années. Cependant, au vu des blocages récents des universités à Toulouse et Montpellier, ce dispositif a rencontré des difficultés de mise en œuvre à la rentrée 2018.

2.1.2.3 Un soutien financier - Un soutien financier

Environ **44%** du budget de l'OPLO est dédié au secteur de l'enseignement en 2017.

Ces financements recouvrent :

- Un soutien aux fédérations régionales des Calandretas (enseignement associatif laïque et immersif) ;
- Un soutien à l'association Oc-bi, qui informe, prépare et accompagne l'ouverture de classes bilingues dans l'enseignement public ;
- Le dispositif de bourses Ensenhar.



A ce montant s'ajoute un marché public couvrant des actions de sensibilisation à la langue et à la culture occitanes dans les lycées (région Nouvelle-Aquitaine).

➤ **Sector de la petita enfància – Secteur de la petite enfance**

Le secteur de la petite enfance relève majoritairement de compétences départementales et locales (commune ou intercommunalité d'implantation, selon les choix de répartitions de compétences). Pour l'heure, l'OPLo n'intervient donc pas financièrement dans ce domaine.

Il est à noter que selon le montage juridique choisi, et de manière assez courante voire systématique pour l'offre d'accueil petite enfance relevant de la sphère publique ou associative, un conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales permet d'obtenir une aide horaire, la prestation de service unique (PSU) qui compense le coût du service (en contrepartie, un encadrement des tarifs pour les familles est notamment exigé).

2.1.2.4 *Analisi sintetica – Analyse synthétique*

Au regard des éléments ci-dessus, plusieurs freins et leviers ont été identifiés dans une optique de définition d'un état des lieux et d'un positionnement de l'OPLO.

FREINS	LEVIERS
<p>PRIMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Formation du personnel : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ressources enseignantes insuffisantes pour pallier les absences et permettre un développement ○ Peu de sensibilisation sur l'intérêt de former des personnels accompagnants (ATSEM, surveillants) au sein des collectivités ○ Formations à l'occitan absente des modules proposés par le CNFPT aux agents de la fonction publique territoriale ▣ Organisation des équipes enseignantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration des classes bilingues au projet d'école parfois insuffisante ▣ Pour l'enseignement associatif <ul style="list-style-type: none"> ○ Problématique de locaux ○ Difficultés à mobiliser les aides communales (forfaits scolaires) ○ Fragilité contextuelle due à la suppression des CAE ▣ Frein lié à la représentation de la langue (pas forcément des parents, parfois des équipes enseignantes déjà en place) <p>SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Ressources enseignantes faibles, calibrages très/trop serrés des postes ouverts aux concours (ex. 2018) ▣ Manque d'attractivité de l'occitan pour les jeunes : concurrence avec des enseignements perçus comme plus « utiles » ▣ Manque de continuité des enseignements sur certains territoires et perte d'effectifs (question de l'attractivité de la langue pour les jeunes) <p>DEGRE SUPERIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Impact négatif de l'organisation des enseignements au lycée (multiplication des options) sur les effectifs du supérieur ▣ Absence d'offre en région Nouvelle-Aquitaine sur les ESPE jusqu'en 2018 	<p>PRIMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Formation du personnel : <ul style="list-style-type: none"> ○ Travail avec les ESPE et dispositifs de soutien spécifiques (Chantier OPLO) ○ Nécessité de communication auprès des collectivités sur les enjeux liés à la formation du personnel accompagnant notamment ▣ Sur certains territoires, une demande sociale constatée et forte <p>SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Signature des conventions académiques qui renforcent la notion de continuité des parcours et le renforcement de l'offre intensive au collège et lycée (Chantier OPLO) ▣ Ouverture récente de filières bilingues au lycée (2) ▣ Relation privilégiée possible avec le ministère pour participer à l'élaboration des réformes (notamment baccalauréat) du fait de l'OPLO et de la relation partenariale
<p>LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Assurer une bonne sensibilisation des collectivités et établissements à la question occitane ▣ Assurer la communication autour des dispositifs existants ▣ Augmenter les effectifs par un travail règlementaire (conventions), quantitatif (suivi des ouvertures de classes) et qualitatif (continuité des cursus, attractivité et harmonisation de l'offre) ▣ Impulser une visibilité et une fonctionnalité de l'occitan à l'extérieur des établissements 	

2.1.2.5 Las questions soslhevadas sus l'intervencion de l'OPLO - *Les questions soulevées sur l'intervention de l'OPLO*

Sur le soutien institutionnel :

- Temporalité des productions et signatures des conventions adossées à la convention cadre ;
- Définition et mise en œuvre des modalités de suivi des conventions pour le développement de l'enseignement.

Sur le soutien technique :

- Harmonisation du fonctionnement des bourses sur le territoire de l'OPLO : actuellement, les fonctionnements différents sur les académies de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en termes d'octroi des congés de formation pour les professeurs n'ont pas permis la proposition de Bourses « professeurs » sur le territoire de la région Occitanie. Cependant, cette question est mise à l'étude sur ce territoire.

Sur le soutien financier :

- Nécessité de clarification et de critérisation des aides, notamment pour le réseau Calandreta et en partenariat avec lui, afin de permettre un traitement égalitaire des fédérations régionales sur le territoire de l'OPLO.

2.2 Materiau pedagogic – *Matériel pédagogique*

2.2.1 Estat deus lòcs - *Etat des lieux*

Le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative. Le Centre d'Animation Pédagogique en Occitan est un service de la Direction Territoriale du réseau Canopé pour les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Il a pour missions :

- L'édition
- La création de matériel pédagogique
- La mise à disposition de ressources
- L'animation de projets
- La formation initiale et continue des enseignants
- L'accompagnement des politiques linguistiques

Il s'agit d'un opérateur atypique très associé aux réflexions menées par l'Education Nationale et les rectorats.

Il est le seul opérateur de droit public éditant du matériel pédagogique occitan dont le contenu est travaillé avec l'Éducation nationale, d'où la remarquabilité du partenariat avec l'OPLO sur ce point.

Il est par ailleurs à noter que d'autres éditeurs produisent des ouvrages et magazines à destination des enfants (Letras d'oc, Vistedit...). Ces productions sont de potentiels outils d'utilisation de la langue et de socialisation de celle-ci, principalement hors temps scolaire lorsqu'ils sont en capacité de rencontrer leur public, ce qui n'est pas forcément acquis. Ainsi, si ces supports peuvent être utilisés par des enseignants selon les besoins, ils ne sont pas cependant considérés au sens strict comme étant du matériel pédagogique mais de l'édition jeunesse

Ces maisons d'édition sont (hors cas particulier de Vistedit) soutenues par les dispositifs régionaux d'aide à l'édition.

Plus généralement, sur le secteur de l'édition occitane, en raison d'une faible diffusion, la dépendance importante aux financements publics fragilise le secteur.

2.2.2 Que hè l'OPLO ? - Que fait l'OPLO ?

2.2.2.1 Collaboracion e sostien au CAP'OC - Collaboracion et soutien au CAP'OC (réseau Canopé)

L'Office soutient financièrement le CAP'OC au titre de la production de matériel pédagogique : il s'agit du seul opérateur financé à ce titre et ce soutien s'élevait à environ 4% du budget global de l'OPLO en 2017.

Outre ce soutien financier, l'OPLO apporte également un partenariat technique : il participe aux comités techniques, qui permettent de proposer les lignes éditoriales suivies, ainsi qu'aux comités de pilotage du réseau Canopé qui permettent la validation politique des lignes éditoriales.

L'Office a par ailleurs présenté un dossier à la DGESCO (ministère de l'Éducation nationale) afin de renforcer l'action de Canopé en particulier sur le matériel pédagogique numérique.

2.2.2.2 Analisi sintetica / Analyse synthétique

Au regard des éléments ci-dessus, plusieurs freins et leviers ont été identifiés dans une optique de définition d'un état des lieux et d'un positionnement de l'OPLO.

FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> ✦ Nécessité de clarifier le champ de compétence de l'OPLO en matière d'édition jeunesse en veillant à définir ce qui relève du pédagogique (CAPOC) et du périscolaire et du domaine concurrentiel (éditeurs privés) ✦ Créer les conditions d'un dialogue permanent entre le CAPOC et la communauté enseignante occitane afin de s'assurer que le programme éditorial réponde à leurs attentes ✦ Fragilité des éditeurs privés et des productions (faibles diffusions) 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Un opérateur de droit public en lien avec l'Éducation nationale, le Cap'oc ✦ Rédaction d'une convention-cadre pluriannuelle OPLO-CAPOC-autres partenaires publics
<p>LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Renforcer la production de matériel pédagogique de qualité adapté aux territoires (prise en compte des réalités dialectales) et aux besoins des familles et enseignants (notamment via des supports audio/numériques). 	

2.2.2.3 Las questions soslhevadas - Les questions soulevées

Les contours de l'intervention de l'OPLO sur le secteur de l'édition de matériel pédagogique sont questionnés, notamment par différents acteurs professionnels et associatifs du secteur de l'édition. En effet, selon ces professionnels, la distinction entre l'édition jeunesse et le matériel pédagogique est peu claire puisqu'il arrive que des livres pour enfants soient utilisés comme support en classe.

Cependant, le soutien à l'édition est une compétence régionale et d'Etat (Centre National du Livre, Ministère de la Culture) : l'appui à ces acteurs privés et associatifs se fait donc par des dispositifs de droit commun.

L'appui au développement de matériel pédagogique (conçu spécifiquement pour le temps scolaire) est une action spécifique de l'OPLO, d'où le soutien au CAP'OC.

2.3 Cors e formacion taus adultes - Cours et formation pour les adultes

2.3.1 Estat deus lòcs - *Etat des lieux*

L'enseignement pour adulte en langue occitane se décline sous deux modalités :

- Les cours ou formation de langue : il s'agit d'un enseignement de la langue classique, permettant une progression quantifiée en termes de compétences langagières ;
- Les ateliers de langue : la langue est utilisée comme un support pour l'échange lors d'une activité (théâtre, cuisine, danse...). L'objectif n'est pas la progression en langue mais l'incitation à utiliser l'occitan dans la vie de tous les jours.

Pour ces deux modalités, l'enseignant/animateur peut être bénévole ou rémunéré. Selon les associations, la finalité de l'action n'est pas forcément l'apprentissage de la langue, mais peut être un maintien de l'usage, ou encore l'organisation d'activités socio-culturelles annexes.

2.3.1.1 Organizacion territoriau - *Organisation territoriale*

Plusieurs types d'opérateurs proposent des cours d'occitan pour adultes :

- Les opérateurs associatifs organisés sous forme de réseau (rayonnement départemental ou régional) :
 - **Réseau des Centres de Formation Professionnelle Occitans (CFPO)** créé en 1997, dont la mission originelle était la formation continue pour les professeurs d'école titulaires des écoles Calandreta et qui a développé des actions d'enseignement dit de loisir (cours, stages, actions culturelles) en complément d'une offre de formation professionnelle ;
 - **Réseau des Instituts d'Etudes Occitanes (IEO)**, créé en 1945, dont l'objectif est le maintien et le développement de la langue et la culture occitane.
- Les associations à rayonnement local.

Autre acteur associatif, lo Collègi d'Occitania, propose notamment des formules d'enseignement à distance.

L'université, via des Diplômes d'Études Pratiques de Langues, propose également un enseignement pour adultes.

> *Le constat sur l'implantation des réseaux d'associations sur le territoire de l'OPLO*

Il est à noter que sur le territoire de l'Office public de la langue occitane, les opérateurs associatifs ne sont pas implantés de manière homogène.

Sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Délitement de l'IEO Aquitaine en 2016 dont l'activité sera reprise en 2018 par le CFPOc d'Orthez (accompagnement de la transition par l'Office public de la langue occitane),
- Deux réseaux IEO actifs¹¹ sont également présents :
 - L'IEO du Limousin,
 - L'IEO Novelum en Dordogne.

Sur le territoire de la région Occitanie, une coexistence des réseaux d'enseignement est constatée :

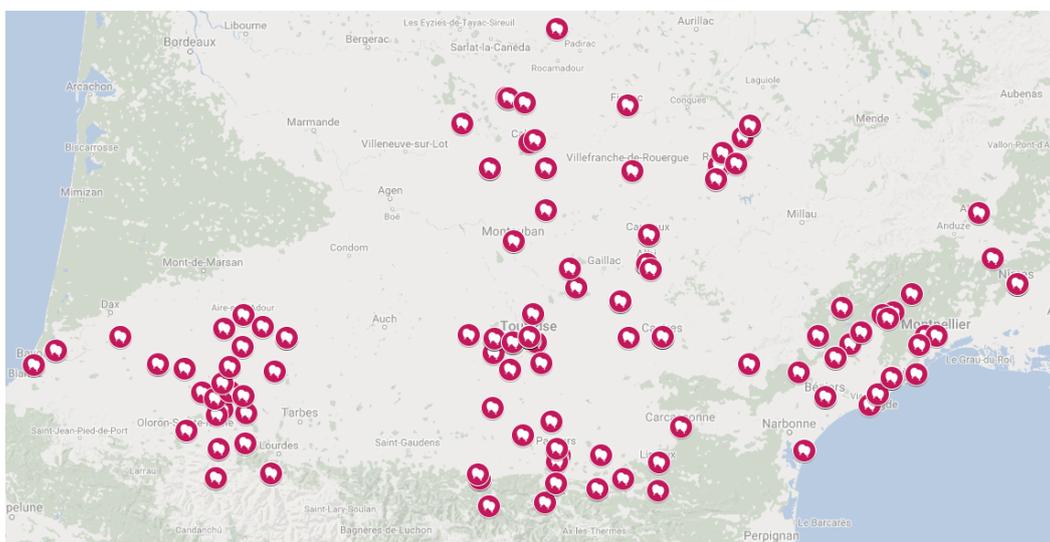
- Le CFPO Lengadoc proposant une offre de cours sur le Languedoc (Arrêt de l'activité du CFPO Midi-Pyrénées qui portait historiquement une offre importante suite à une grève de l'ensemble des personnels concernés),
- Un réseau IEO important dont la structuration est portée par l'IEO régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Concernant l'organisation des cours et ateliers, les pratiques sont très hétérogènes :

- Sur la participation financière demandée aux apprenants (souvent faible),
- Sur la fréquentation constatée.

2.3.1.2 *Apròcha cartografica deus lòcs d'aprentissatge taus adultes - Approche cartographique des lieux d'apprentissage pour adultes*

Avant-propos : Ne sont cartographiés à ce stade que les cours bénéficiant d'un soutien financier de l'OPLO.



Cartographie provisoire des cours et ateliers¹²

¹¹ Ces deux réseaux ne bénéficient pas d'un soutien financier de la part de l'Office public de la langue occitane.

¹² Au travers de la concertation numérique, il peut être utile de faire remonter l'existence de cours ou ateliers pour adultes non répertoriés afin de constituer une base de données cohérente et exhaustive.

2.3.2 Que hè l'OPLO ? - Que fait l'OPLO ?

2.3.2.1 Un sostien tecnic - Un soutien technique

L'OPLO assure un soutien technique et une mise en relation des acteurs associatifs et professionnels sur certains territoires, afin de maintenir l'offre existante en termes de cours pour adultes.

A titre d'exemple, il a facilité, en fin d'année 2017 et début 2018, le transfert de l'activité de cours portée par l'IEO Aquitaine vers le Centre de Formation Professionnelle Occitan d'Orthez (CFPOc).

2.3.2.2 Un sostien financièr - Un soutien financier

L'OPLO a consacré 18% de son budget total en 2017 au soutien d'opérateurs organisant des cours pour adultes. Il est à noter cependant qu'il subventionne essentiellement des réseaux structurés à l'échelle régionale, voire interrégionale, et non des associations isolées.

2.3.2.3 Analisi sintetica – Analyse synthétique

FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none">Image de la langue peu valorisée au sein de la société civile, liée souvent à une participation financière des apprenants très limitéePas toujours de disponibilité de matériel pédagogique adaptés à un public de néo-apprenants dans tous les dialectesPeu de mesure de la progression du niveau de langue (manque d'évaluation)Formateurs pas toujours formés à la pédagogie	<ul style="list-style-type: none">Une première initiative de critérisation de l'intervention de l'OPLO initiée par l'IEO OPM
<p style="text-align: center;">LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN</p> <ul style="list-style-type: none">Proposer une offre attractive et répondant aux besoins des apprenantsDisposer de matériel pédagogique qualitatifAméliorer la couverture de l'offreAssurer un suivi de la progression des apprentissages	

2.3.2.4 Las questions soslhevadas - Les questions soulevées

- La définition réelle du périmètre d'intervention et sa cohérence à l'échelle du territoire de l'OPLO : l'objectif principal de l'Office est la création de locuteurs actifs, en particulier auprès des jeunes générations :

- Le public touché par les cours d'occitan pour adultes n'est pas toujours le cœur de cible de l'OPLLO défini dans ses statuts, à savoir les jeunes générations, ou alors par effet indirect via un levier de transmission parents/grands parents vers les enfants.
- Le fonctionnement en atelier de parole permet une socialisation de la langue mais la montée en compétence y est peu mesurée, ainsi que le développement des aptitudes à utiliser l'occitan en famille et en société. Il s'agit donc d'encourager un usage « loisir » auquel s'adosse l'apprentissage linguistique.
- Du point de vue d'une approche chiffrée : les coûts de revient varient beaucoup selon divers paramètres, et notamment la rémunération de l'enseignant. Selon les orientations retenues, il serait intéressant de définir plusieurs critères d'intervention pour une intervention harmonisée sur le territoire (ratio subvention par apprenant, ratio subvention par nombre d'apprenants x nombre d'heures d'exposition à l'activité ...).
- **La cohérence du niveau d'intervention** : aujourd'hui, quelques subventionnements sont orientés vers des petites associations à rayon local (partie prenante ou non d'un réseau) hétérogène ;
- **L'équité de l'appui par une critérisation fine** : cette approche d'objectivation de l'activité et de critérisation existe dans le réseau de l'IEO Occitanie Pyrénées-Méditerranée, mais recouvre également des actions relevant de la politique socio-culturelle voire parfois culturelle (manifestations...);
- **La certification des compétences acquises par les apprenants** : cette certification, notamment grâce au Diplôme de Compétence en Langues (DCL), diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes, est hétérogène.

2.4 Medias - Médias

Les médias constituent, avec l'école, l'un des principaux vecteurs de sociabilisation de la langue occitane, d'où leur place dans la politique linguistique et les soutiens de l'OPLLO.

2.4.1 Modalitats d'organizacion de l'ofèrta mediatic occitana - Modalités d'organisation de l'offre médiatique occitane

2.4.1.1 *L'ofèrta radiofonica - L'offre radiophonique*

En cela qu'elle « donne à entendre » la langue occitane sur le territoire, la radio revêt une place particulière et historique dans le milieu médiatique occitan. Elle permet aujourd'hui une couverture importante du territoire.

L'essentiel de l'offre radiophonique occitane concerne des radios hertziennes : elle est portée par des radios de catégorie A généralement, et des radios publiques plus marginalement. De premières expérimentations de web radios occitanes émergent début 2018.

- Lo Diari, revue culturelle panoccitane mensuelle créée à l'initiative de l'IEO Midi-Pyrénées, dont la diffusion est portée majoritairement par le réseau IEO mais commence à investir des lieux culturels sur les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Il dispose également d'une version numérique.

La presse occitane subit fortement les difficultés liées à l'évolution du milieu médiatique, et notamment concernant la presse papier : le tirage de ces supports est faible, notamment en raison d'un lectorat peu important, mais l'on constate de plus en plus d'actions conjointes et de partenariats, notamment entre La Setmana et lo Jornalet.

2.4.1.3 L'ofèrta audiovisuala - L'offre audiovisuelle

- *Sur le Web*

Le principal média audiovisuel producteur et émetteur en langue occitane est la web TV, Oc TV, créée en 2013. Conventionnée par le CSA, et, fin 2017, par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de trois ans (2018-2020), ce média connaît un développement important et propose à la fois des créations originales produites ou achetées par la chaîne et des programmes doublés en occitan (films et dessins animés).

D'autres initiatives de web TV occitanes existent, sous forme associative, telles que Tévè Oc.

Par ailleurs, en complément de cette offre, une structure associative spécialisée dans le doublage (Conta'm) s'attache à développer une offre de productions audiovisuelles.

- *Diffusion hetzienne*

Il est à noter que des médias régionaux, à l'image de France 3, proposent des émissions en occitan (ex : Journal télévisé 19/20 hebdomadaire, édition occitane sur France 3 Occitanie).

Outre ces émissions, un état des lieux affiné de la présence de la langue dans le service public audiovisuel serait intéressant à réaliser : il pourrait s'agir d'un levier stratégique en termes de représentation de la langue par le grand public.

2.4.1.4 Collaboracions e globau media - Collaborations et global média

En 2010, le milieu des médias occitans, soutenus par les Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, se structure en créant la Fédération Interrégionale des Médias Occitans (FIMOC), dont l'objectif est de permettre la représentation, le soutien, la concertation et la mutualisation des moyens techniques et humains des médias, ayant choisi de promouvoir et de diffuser la langue et la culture occitanes.

Cet organe associatif va ainsi permettre, selon les années :

- La création d'émissions mutualisées,
- L'ouverture d'une plateforme d'échanges de programmes,
- La mise en place de formations spécifiques au milieu journalistique,
- Des expériences de rédaction commune.

Cependant, en 2017, cet opérateur n'est plus consensuel au sein des médias occitans (nombre d'entre eux n'adhérant plus à cet organisme) et la plupart de ses activités se sont arrêtées : des initiatives concurrentes se sont développées (plateforme de mutualisation Escambis...).

Malgré cela, l'OPLO, en accord avec l'ensemble des médias concernés, avait choisi de maintenir un soutien à la FIMOC en 2017 pour lui permettre de travailler à son repositionnement et à une meilleure structuration du secteur. Au vu des difficultés de l'opérateur à se repositionner, l'OPLO a réduit fortement son financement en 2018 : la structure a par la suite été dissoute.

Depuis début 2017, la collaboration entre médias occitans fonctionne par ailleurs sur le portage d'une initiative particulière, celle de la création d'un global média, Oc Futura, qui réalise mensuellement un dossier multimédia thématique.

2.4.2 Que h  l'OPLO ? - Que fait l'OPLO?

2.4.2.1 Un soutien financier - Un soutien financier

En 2017, l'OPLO a consacré **17% de son budget total 2017 au secteur médiatique**, avec la ventilation suivante :

- 1% sur la FIMOC ;
- 1% sur les publications écrites (Vistedit, pour les revues Papagai et Plumalhon et Lo Diari) ;
- 9% sur des médias télévisuels (web TV et doublage en langue occitane) ;
- 6% sur les radios.

> *Précisions sur l'intervention de l'OPLO dans le secteur des publications écrites (hors matériel pédagogique)*

- *Financement de revistas taus dr lles (h ra temps escolar) - Financement de revues pour enfants (hors temps scolaire)*

Jusqu'en 2018, l'OPLO intervenait dans le financement de l'activité de la maison d'édition Vistedit, spécialisée dans l'édition de revues mensuelles pour enfants.

Ce soutien met en exergue les différences de fonctionnement interne des régions membres de l'OPLO et les spécificités de gestion « au cas par cas » développées pour financer les opérateurs de terrain. En effet, il était dû à une impossibilité de financement direct par les services régionaux Occitanie via les dispositifs classiques d'aide à l'édition (alors que le financement direct au titre des revues pour enfants était maintenu pour la région Nouvelle-Aquitaine).

En avril 2018, après plusieurs années de tentatives d'accompagnement infructueuses, le financement de cette structure via l'OPLO au titre de ses deux revues pour enfants Papagai et Plumalhon a été supprimé au vu de la très faible diffusion des productions et du positionnement fragile (tranche d'âge trop large, peu de relais des enseignants sur l'existence de ces ressources malgré une faible concurrence en termes d'offre...). Des explications publiques de cette décision délicate, qui ont suscité une émotion particulière, ont été produites l'OPLO³⁵.

³⁵ Interview de la présidente en date du 5 juin 2018 - <https://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/le-blog-de-viure-al-pais-france3/2018/06/05/vistedit-1995-2018.html>

- Financement de la revista deu hialat IEO « Lo Diari » - *Financement de la revue du réseau IEO « Lo Diari »*

Avec la délégation de compétences et de moyens de la Région Occitanie à l'OPLO sur la politique linguistique, l'ensemble des crédits alloués au soutien du réseau IEO ont été transférés vers l'Office (hormis d'éventuelles aides liées aux manifestations culturelles dans le cadre du festival Total Festum). Dans ce cadre, le soutien à l'IEO Midi-Pyrénées et son activité sont portés par l'OPLO depuis 2016. Le magazine culturel occitan Lo Diari est donc subventionné pour être diffusé sur le territoire de l'OPLO.

2.4.2.2 Analisi sintetica deu sector – Analyse synthétique du secteur

FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des stratégies de développement différentes des médias ➤ Dialectalisation de la langue qui limite les échanges et mutualisation de productions (notamment en radio) ➤ Qualité et authenticité de la langue utilisée dans les productions médiatiques ➤ Fragilité du secteur et très grande dépendance aux aides publiques ➤ Difficultés à mettre en cohérence les montants de subvention historiques avec l'activité en faveur de la langue, notamment pour les radios ➤ Seules les radios de catégorie A sont mobilisées ➤ Faible offre de formation à l'occitan à destination des professionnels du secteur médiatique ➤ Des niveaux de rémunération souvent faibles qui entraînent une fragilité importante 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un secteur audiovisuel porté par Oc TV, opérateur récent, bénéficiant d'un COM avec la Région Nouvelle-Aquitaine et inscrit dans une logique partenariale forte vis-à-vis des autres médias. A étudier, les possibilités d'un COM avec d'autres collectivités (Région Occitanie en particulier) ; ➤ Des précédents en termes de mutualisation et de réflexion commune sur le secteur ➤ En radio, une multitude de radios non productrices mais diffusant cependant des émissions occitanes ➤ Des dispositifs de soutien régionaux et du CSA en faveur des radios et la diversité des expressions ➤ Le réseau public de radio et télévision ➤ La presse locale
<p>LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Asseoir la position d'OC TV en région Occitanie ➤ Reposer les bases d'une collaboration étroite entre les médias afin d'étudier les possibilités de mutualisation ➤ Accompagner au renforcement de la qualité linguistique des productions médiatiques ➤ Définir une approche cohérente et articulée avec les dispositifs régionaux sur l'aide aux médias radiophoniques ➤ Mobiliser le réseau public audiovisuel. 	

2.4.2.3 Las questions soslhevadas sus l'intervencion de l'OPLO - *Les questions soulevées par l'intervention de l'OPLO*

- La question du financement de la presse écrite : à l'heure actuelle, l'OPLO ne finance pas la presse car cela pourrait contrevenir au principe de liberté de la presse. Il concentre ainsi ses financements sur le seul magazine culturel panoccitan (Lo Diari). Ce positionnement n'est cependant pas sans soulever des questions puisque la compétence d'édition/soutien à la diffusion est portée par les Conseils Régionaux et l'Etat, mais que les dispositifs existant en Région Occitanie ne permettent pas un subventionnement de ce type d'initiative.
- La question du positionnement quant à l'accompagnement public à la structuration du secteur médiatique : limites de l'intervention publique et articulations avec le secteur privé et associatif.
- Concernant les aides aux radios, elles s'échelonnent entre 4k€ et 86k€ annuels par radio soutenue en 2017 : ces écarts importants doivent être mis en regard de la production en langue occitane et sa qualité, des bassins d'émission, du type d'émission (ne sont financées historiquement que les radios hertziennes), et de l'audimat.
- Par ailleurs, la question de la mesure de l'audience et du profil des publics n'est pas toujours développée par les médias.

2.5 Regulacion de la lenga - Régulation de la langue

Comme détaillé en partie 1.1.3, le Congrès Permanent de la Langue Occitane est un organisme fédérant acteurs publics et associations et dont l'enjeu est la facilitation de l'usage de la langue, la régulation linguistique et la production d'outils linguistiques de référence (dictionnaires en ligne, terminologie...).

Il bénéficie à ce titre d'un soutien financier de l'OPLO : en effet, l'objectif de l'OPLO est non seulement un développement du nombre de locuteurs actifs, mais également un renforcement de la qualité linguistique.

En 2017, ce soutien financier s'élevait à environ 150k€, soit 5% du budget de l'OPLO (incluant une valorisation des postes mis à disposition). Le Congrès est par ailleurs soutenu par la DGLFLF, tant sur une aide au fonctionnement (10k€) que sur des aides plus ponctuelles liées à des appels à projet (30k€ pour l'appel à projet « langue et numérique 2017 »). A noter, à partir de 2018, les crédits DGLFLF pour l'occitan sont affectés via l'OPLO.

2.5.1 Analisi sintetica – Analyse synthétique

FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none">Structure encore sous-dotée comparée à des structures similaires en France (Euskaltzaindia) ou à l'étrangerNature associative qui pose la question de la pérennité	<ul style="list-style-type: none">Appui de l'État pour sa reconnaissance comme institution de régulation linguistique (via l'OPLO notamment et soutien de la DGLFLF)
<p style="text-align: center;">LES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN</p> <ul style="list-style-type: none">Asseoir la position du Congrès en définissant des modalités de soutien spécifique sur plusieurs années afin de pouvoir développer des projets à moyen terme.Demander l'appui de l'Etat pour une meilleure reconnaissance institutionnelle.	

2.5.2 Las questions soslhevadas - Les questions soulevées

Le Congrès est un organisme reconnu, dont la place a été renforcée grâce à la montée en charge importants des financements de l'OPLO en 2016 (+ 50k€), afin d'asseoir sa position.

A l'heure actuelle, les subventionnements attribués par l'OPLO portent sur de l'aide au projet, et non de l'aide au fonctionnement de la structure. Il semble cohérent, afin de conforter la place du Congrès dans le paysage occitan, de réfléchir à des modalités de financement pluriannuels, via des conventions encadrant l'aide au fonctionnement.

3. Prefiguracion d'objectius estrategics - *Préfiguration d'objectifs stratégiques*

Au regard de cet état des lieux, qui aura notamment vocation à être enrichi pour agréments à terme l'Observatoire de la langue occitane, plusieurs freins, leviers et axes stratégiques d'intervention émergent, et ce à la fois, de manière générale pour la langue occitane, mais également en termes de positionnement de l'OPLO. Ceux-ci ont été présentés de manière thématique au sein du présent document. Ces éléments ont fait l'objet d'une réflexion interne de l'OPLO, et ont également été proposés à la réflexion lors des ateliers de concertation décentralisés.

Ainsi, dans l'optique de travailler au développement de la langue occitane et du nombre de locuteurs actifs, objectif statutaire de l'OPLO, trois grands axes stratégiques, piliers de la démarche de concertation amorcée en ateliers ont émergé via un travail interne préalable :

- Deux axes assez classiques :
 - **Intensifier la demande, susciter l'envie ;**
 - **Développer et structurer l'offre de et en langue occitane**
- Un troisième axe, qui reflète une ambition de l'OPLO, celui de pouvoir **mettre en œuvre et/ou soutenir des expérimentations liées à la langue occitane.**

Pour chacun de ces axes, des éléments d'état des lieux et des pistes de travail ont été proposées à la réflexion lors des ateliers de concertation décentralisés (voir Annexe 7) qui ont rassemblé près de 180 personnes, issues du milieu institutionnel, politique, associatif, acteurs professionnels, parents ou simples curieux. Les comptes rendus de ces ateliers sont disponibles téléchargeables sur le site internet de l'OPLO.

Dans le cadre de la concertation numérique, il est possible de venir agréments cet état des lieux, voire d'apporter des éléments de réflexion sur les axes stratégiques présentés en atelier (voir Annexe 7). Ces compléments peuvent se faire via le questionnaire en ligne accessible depuis le site internet de l'OPLO (<http://ofici-occitan.eu/>) jusqu'à mi-septembre.

ANNEXAS - ANNEXES

Annexe 1 – Sorças - Sources

Ci-après, une liste des principales sources utilisées pour élaborer le présent rapport

> **Bibliographie**

- Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne. *Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne*. Rapport présenté à la ministre de la Culture et de la Communication. Juillet 2013. 104p.
- Harguindeguy, Jean-Baptiste, et Alistair Cole. « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethnoterritoriales », *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 5, 2009, pp. 939-966.
- Eloy Jean-Michel. « Aménagement » ou « politique » linguistique?. In: *Mots*, n°52, septembre 1997. L'état linguiste, sous la direction de Josiane Boutet, Lamria Chetouani et Maurice Tournier. pp. 7-22.
- Région Midi-Pyrénées. « Schéma régional de développement de l'occitan 2008-2013 »
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. « Schéma d'aménagement linguistique Iniciativa en faveur de la langue béarnaise/gasconne/occitane » - Avant-projet approuvé par l'assemblée départementale du 23 juin 2005.
- Conseil départemental de Dordogne. « Schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes »
- Conseil départemental du Tarn. « Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 ».
- Guide de l'évaluation dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations (2012)
- Rapport d'évaluation de l'Office public de la langue basque

> **Sitographie (non exhaustive)**

- Helene Girard. Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier. [en ligne] *La gazette.fr*, juillet 2015, <http://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/> (page consultée le 30/03/2018)
- Giblin Béatrice, « Langues et territoires : une question géopolitique », *Hérodote*, 2002/2 (N°105), p. 3-14. DOI : 10.3917/her.105.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2002-2-page-3.htm> (page consultée en décembre 2017)
- Donnat Olivier, *Regards croisés sur les pratiques culturelles*. Ministère de la Culture - DEPS, « Questions de culture », 2003, 348 pages. ISBN : 9782110052766. URL : <https://www.cairn.info/regards-croises-sur-les-pratiques-culturelles--9782110052766.htm> (page consultée en décembre 2017)
- Sites institutionnels des acteurs publics intervenant dans le cadre de la politique linguistique

Annexe 2 – Repertòri deus sigles e de las abreviacions - Répertoire des sigles et abréviations

Sigle	Signification
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CAPB	Communauté d'Agglomération du Pays Basque
CAPES	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CAPOC	Centre d'animation pédagogique en occitan
CFPO	Centre de formation professionnelle occitan
CIRDOC	Centre interrégional de développement de l'occitan
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNL	Centre national du livre
COM	Contrat d'Objectif et de Moyens
CRPE	Concours de recrutement de professeur des écoles
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement à l'emploi
DCL	Diplôme de compétence en langue
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DGRH	Direction Générale des Ressources Humaines
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPCC	Etablissement public de coopération culturelle
ESPE	Ecole supérieure de professorat et de l'éducation
ETP	Equivalent temps plein
FIMOC	Fédération interrégionale des médias occitans
GIP	Groupement d'intérêt public
IEO	Institut d'Etudes Occitanes
INOC	Institut Occitan
ISLR	Institut supérieur des langues de la République française
OLCA	Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les débouchés professionnels
OPLO	Office public de la langue occitane
PNR	Parc Naturel Régional
POCTEFA	Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre

Annexe 3 – Reparticion fina de las competencias de las collectivitats en ligam dab la politica linguistica - Répartition fine des compétences des collectivités en lien avec la politique linguistique

Ce tableau présente une déclinaison fine de la répartition des compétences présentée dans la loi NOTRE et leur appropriation potentielle en lien avec un développement de la langue occitane. L'action de l'OPLo dans le champ de la politique linguistique ne peut se concevoir qu'en transversalité avec l'intervention des autres organes publics.

Secteur	Action	Etat	OPLo	Région	Département	Communes/intercos
ENSEIGNEMENT	<i>Dispositif de concertation entre l'Education nationale et les collectivités visant le développement de l'offre d'enseignement en langue occitane et sa structuration qualitative</i>	Signature des conventions et participation à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale	Pilotage et suivi de la signature des conventions Education nationale / Région / Département / OPLo structure opérationnelle	Participation et suivi via l'Assemblée générale de l'OPLo	Participation aux différentes instances de pilotage de la convention pour les départements signataires	Accompagnement des communes à la promotion de l'offre d'enseignement bilingue dans les procédures d'inscription dans les écoles publiques
	<i>Formation du personnel enseignant</i>	Services de la DGESCO et de la DGRH en charge	Appui technique et financier à la formation des enseignants (Bourses Ensenhar + subventionnement opérateurs)	Financement au titre de la formation professionnelle Accompagnement des lycées bilingues à la formation des personnels (hors enseignants et surveillants)	Accompagnement des collèges bilingues à la formation des personnels (hors enseignants et surveillants)	Accompagnement des communes à la formation des personnels des écoles publiques (hors enseignants et surveillants)
	<i>Développement du bilinguisme dans les établissements scolaires offrant un enseignement bilingue</i>		Eventuel accompagnements des collectivités (ingénierie de projet)	Accompagnement des lycées publics bilingues à la mise en place du bilinguisme dans leur fonctionnement hors pédagogique : signalétique, supports d'information et communication, services (restauration scolaire...)	Accompagnement des collèges publics bilingues à la mise en place du bilinguisme dans leur fonctionnement hors pédagogique	Accompagnement des écoles publiques bilingues à la mise en place du bilinguisme dans leur fonctionnement hors pédagogique
	<i>Activités périscolaires/éducatives</i>		Eventuel accompagnements des collectivités (ingénierie de projet, partage de bonnes pratiques...)	Organisation et financement d'activités éducatives en langue occitane pour les lycées en temps scolaire	Organisation et financement d'activités éducatives en langue occitane pour les collégiens en temps scolaire via le Projet Educatif Départemental	Organisation d'activités périscolaires en langue occitane pour les élèves de l'enseignement primaire
	<i>Production de matériel pédagogique</i>	Mise à disposition d'une partie des postes du CAPOC	Financement du CAP'OC		Financement du CAPOC pour certains Départements	
	<i>Dispositif conventionnel Calandreta/Education Nationale/OPLo (à venir)</i>	Rédaction, signature, mise en œuvre	Rédaction, signature, mise en œuvre		Rédaction, signature, mise en œuvre pour certains départements	

	Accompagnement des établissements privés sous contrat d'association :	Financement des postes d'enseignants contractualisés	<ul style="list-style-type: none"> Appui financier aux fédérations régionales calandreta pour le développement du réseau des calandretas (rémunération des enseignants à la charge de la fédé et des ligaires...) Clarifier le cadre légal de versement des forfaits scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux dépenses de fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association Aide à l'investissement pour les lycées privés (loi Falloux et loi Astier) 	<ul style="list-style-type: none"> Financement des fédérations départementales Calandreta Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association Aide à l'investissement pour les collèges privés (loi Falloux) 	Travail avec les communes pour mieux mobiliser les financements de droits communs pouvant être destinés aux établissements scolaires privés sous contrat d'association proposant un enseignement en langue occitane Mise à disposition de locaux/locations pour les écoles primaires
	Accompagnement des crèches à la structuration d'une offre d'accueil en langue occitane		Eventuel conseil aux collectivités (ingénierie de projet) notamment dans le cadre de contractualisation public/privé (DSP/Marché)		<ul style="list-style-type: none"> Incitation des crèches via d'éventuels dispositifs d'accompagnement financier Information sensibilisation communication en direction de la population 	Accompagnement des crèches : information, montage du plan d'accompagnement, suivi... Information sensibilisation communication en direction de la population
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			Subventionnement de projets portés par des universités (formations, projets spécifiques), à titre expérimental uniquement	Prise en compte dans les dispositifs d'appui financier à la recherche portés par la Région, des projets de recherche relatifs à la langue occitane et à la politique linguistique		
PETITE ENFANCE	Appui à la formation des assistant(e)s maternel(le)s et autres métiers de la Petite Enfance		Eventuelle information/sensibilisation/communication en direction de la population : communication globale ?	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la formation à la langue occitane et au bilinguisme précoce dans le formation continue des assistant(e)s maternel(le)s Appui au développement de l'offre d'enseignement en langue occitane dans les formations initiales conduisant aux métiers de la petite enfance Appui financier à la formation intensive des demandeurs d'emploi disposant d'une formation petite enfance 	Intégration de la formation à la langue occitane et au bilinguisme précoce dans la formation initiale des assistant(e)s maternel(le)s	Possible co-financement des formations dans le cas de MAM/RAM publics

ACCUEIL DE LOISIRS	Développement d'une offre en langue occitane dans l'accueil collectif de loisirs organisé (ALSH, séjours, projets ado, activités)			<ul style="list-style-type: none"> Organisation et financement de séjours en langue occitane pour les lycéens suivant un enseignement bilingue, dans le cadre des financements « jeunesse » de droit commun 	Organisation et financement de séjours en langue occitane pour les collégiens suivant un enseignement bilingue	Accompagnement des ALSH à l'organisation d'une offre en occitan (formation, signalétique, communication...) En cas de marché/DSP, introduction de clauses portant sur des activités en langue occitane
	Définition d'un cadre de politique publique permettant la structuration d'une offre complète et de qualité accessible à tous, dans ses différentes dimensions		<ul style="list-style-type: none"> Eventuelle définition d'une stratégie interrégionale Appui financier aux opérateurs de l'apprentissage de l'occitan par les adultes d'initiative personnelle 	Accompagnement à la professionnalisation, structuration et consolidation des opérateurs	Soutien financier/organisationnel aux opérateurs associatifs	Soutien financier/organisationnel aux opérateurs associatifs
COURS POUR ADULTES			Soutien aux opérateurs associatifs		Sensibilisation des parents, en lien avec les opérateurs et les autres collectivités Soutien aux opérateurs associatifs pour certains départements	Sensibilisation des parents, en lien avec les opérateurs et les autres collectivités
FORMATION PROFESSIONNELLE				Compétence régionale : définition des dispositifs de formation et financement de centres de formation Financement/co-financement d'actions de formation pour les agents de la Collectivité	Financement/co-financement d'actions de formation pour les agents de la Collectivité	Financement/co-financement d'actions de formation pour les agents de la Collectivité
TRANSMISSION FAMILIALE				Développement d'une communication institutionnelle bilingue : signalétique, supports d'information et communication, site web et réseaux sociaux, véhicules... pour augmenter la présence de la langue dans le quotidien	Développement d'une communication institutionnelle bilingue : signalétique, supports d'information et communication, site web et réseaux sociaux, véhicules...	Développement d'une communication institutionnelle bilingue : signalétique, supports d'information et communication, site web et réseaux sociaux, véhicules...
COMMUNICATIO NET VIE	Développement d'une offre d'activités culturelles en langue occitane		Eventuel partenariat avec le CIRDOC afin d'articuler politique culturelle et politique linguistique	Incitation au développement d'une offre en langue occitane via les dispositifs d'aide financière	Incitation au développement d'une offre en langue occitane via les dispositifs d'aide financière	Incitation au développement d'une offre en langue occitane via les dispositifs d'aide financière

EAC		Mobilisation des enveloppes de droit commun des Rectorats (DAAC) et des DRAC	Articulation à définir entre OPLO et CIRDOC-INOC	Accompagnement à la structuration d'une offre d'EAC (Education Artistique et Culturelle) en langue occitane pour les lycéens	Accompagnement à la structuration d'une offre d'EAC en langue occitane pour les collégiens	Mise en œuvre d'une offre d'EAC en langue occitane pour les écoles primaires
LECTURE PUBLIQUE ET EDITION			Eventuel partenariat avec le CIRDOC-INOC afin d'articuler politique culturelle et politique linguistique	Réseau de médiathèques et bibliothèques régionales	Réseau de médiathèques et bibliothèques départementales Le cas échéant : aides à la constitution de fonds occitan	Réseau de médiathèques et bibliothèques locales Le cas échéant : aides à la constitution de fonds occitan
	<i>Développement de l'édition en langue occitane</i>	Dispositifs de droit commun (Centre National du Livre)		Compétence régionale d'aide au programme éditorial/a la diffusion/à l'édition (Contrats de filière livre)	Aides à l'édition voire à la diffusion (selon départements)	
TRANSPORTS/MOBILITE		Développement de l'usage de la langue occitane dans les transports de compétence nationale (signalétique, supports d'information et communication, services aux usagers)		Développement de l'usage de la langue occitane dans les transports de compétence régionale (signalétique, supports d'information et communication, services aux usagers)	Développement de l'usage de la langue occitane dans les transports de compétence départementale (signalétique, supports d'information et communication, services aux usagers)	Développement de l'usage de la langue occitane dans les transports de compétence intercommunale (signalétique, supports d'information et communication, services aux usagers)
SANTE/SOCIAL	<i>Développement de l'usage de la langue occitane dans les services de la santé et du social</i>			Accompagnement au développement de l'usage de la langue occitane dans les maisons de santé financées par la Région (signalétique, supports, services aux usagers) Développement de l'offre d'enseignement linguistique au travers du Schéma régional des formations sanitaires et sociales	Accompagnement au développement de l'usage de la langue occitane dans les services départementaux d'action sociale et de santé	Accompagnement au développement de l'usage de la langue occitane dans les services communaux et intercommunaux d'action sociale et de santé
TOURISME			Eventuelle sensibilisation des collectivités, PNR	Intégration de la politique linguistique dans la politique mise en œuvre par le Comité régional du tourisme		Gestion des offices du tourisme intercommunaux/communaux
MEDIAS	<i>Développement d'une offre médias d'expression occitane complète et de qualité</i>	Mobilisation des dispositifs de droit commun du CNC d'aide à la production audiovisuelle pour soutenir la production en langue occitane	Suivi et financements des médias en langue occitane	Financement de chaînes de télévision occitane dans le cadre de Contrats d'Objectifs et de Moyens. Mobilisation des fonds de soutien régionaux à la filière audiovisuelle	Eventuel subventionnement (récemment contraint par la Loi Notre)	Eventuel subventionnement

Annexe 4 – Modalitats d’ensenhament de l’occitan e de formacion deus professors - Modalitats d’enseignament de l’occitan et de formacion des enseignants

Avant-propos : Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL) définit des niveaux communs de référence (de A1 à C2) qui permettent d’évaluer les niveaux de pratique langagière.

La convention nationale pour le développement de l’occitan définit les modalités d’enseignement suivantes :

Primaire	Collège	Lycée
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement immersif : de 15 à 22h hebdomadaires en occitan (niveau B1 du CERCL en fin de cycle 3) • Enseignement à parité horaire: 12h hebdomadaires en occitan (niveau A2 et compétences B1 du CECRL en fin de cycle 3) • Enseignement renforcé : jusqu'à 3h hebdomadaires (niveau A2 du CECRL en fin de cycle 3) • Enseignement langue vivante : de 45min à 1h30 hebdomadaire (niveau A1 du CERCL en fin de cycle 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement immersif : modalités à définir (niveau B2 du CERCL en fin de 3ème) • Enseignement en section bilingue : 5h par semaine a minima (2-3h/semaine d'enseignement de l'occitan+une ou plusieurs Disciplines Non Linguistiques en occitan) (Niveau B1 et compétences B2 à la fin de la 3ème) • Enseignement langue occitane : <ul style="list-style-type: none"> • en 6ème : • => <i>facultatif : initiation et sensibilisation (max 2h/semaine)</i> • => <i>enseignement bilangue (2 ou 3h hebdomadaires)</i> • Cycle 4 <ul style="list-style-type: none"> • => <i>enseignement facultatif de 2h hebdomadaires</i> • => <i>enseignement LV2 à raison de 2h30 hebdomadaires</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement immersif : modalités à définir (niveau C1 du CERCL en fin du lycée) • Enseignement en section bilingue : dans la continuité du collège (Niveau B2 et compétences C1 à la fin du lycée) • Enseignement langue occitane : <ul style="list-style-type: none"> • en 2nde générale/technologique : <ul style="list-style-type: none"> • => <i>au titre LV2 - 2h30 hebdomadaires (niveau A2 du CERCL)</i> • => <i>enseignement d'exploration - 3h hebdomadaires</i> • => <i>au titre LV3 - 3h hebdomadaires (niveau A1 du CERCL)</i> • Cycle terminal des voies générales et technologiques <ul style="list-style-type: none"> • => <i>au titre LV2 (niveau B1 du CERCL)</i> • => <i>au titre de l'enseignement facultatif LV3 (niveau A2 du CERCL) en séries générales</i> • => <i>en série L uniquement au titre de LV2 approfondi ou d'enseignement obligatoire de spécialité LV3 (3h hebdomadaires)</i> • Voie professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • => <i>au titre de la LV2 ou au titre d'option facultative</i> • => <i>Niveau A2 du CERCL en fin de CAP et niveau B1 en fin de bac professionnel</i>

> Formation des enseignants – Premier degré

	Secteur public	Secteur associatif Calandreta	Secteur privé sous contrat
<u>Niveau de formation</u>	Licence 3 puis Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les ESPE de Carcassonne, Montauban et Tarbes, à partir de septembre 2018 à l'ESPE d'Aquitaine (5 sites)	Licence 3 puis année de A1 au centre Aprene de Béziers puis master (MEEF) à Béziers.	Etudiants inscrits en master 1 ou master 2 (ou détenteurs d'un diplôme de master ou équivalent)
<u>Concours</u>	Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) spécial : concours académique présenté en fin de Master 1.	Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) spécial Institut Supérieur des Langues de la République Française : concours interacadémique présenté en fin de Master 1.	Certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement privé sous contrat Plusieurs modalités, dont deux spécifique aux langues régionales : le concours externe spécial et le second concours interne spécial
<u>Après le concours</u>	Lauréats nommés professeurs stagiaires et affectés dans l'académie. Année de Master 2 : alternance à mi-temps dans une école et mi-temps de cours dispensés à l'ESPE ¹⁶ Titularisation après validation du master et avis favorable du jury académique.	Lauréats nommés professeurs stagiaires et affectés dans une académie occitane. Année de Master 2 : alternance dans une école et temps de cours dispensés à Aprene. Titularisation après validation du master.	L'obtention du concours permet, après validation d'un stage, de devenir maître contractuel ou agréé et de bénéficier d'un contrat ou agrément définitif.

> Formation des enseignants – second degré

	Secteur public
<u>Niveau de formation</u>	Licence 3 + Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) (Universités de Montpellier ou Toulouse)
<u>Concours</u>	Capes présenté en fin de Master 1
<u>Après le concours</u>	Lauréats nommés professeurs stagiaires et affectés dans le cadre d'un mouvement national. Année de Master 2 : alternance dans un établissement Titularisation après validation du master et avis favorable du jury académique.

¹⁶ Ecole supérieure de professorat et de l'éducation

Annexe 5 – Apròchi chiffrat e cartografic de las donadas sus l'ensenhament - *Approche chiffrée et cartographique des données sur l'enseignement*

> *Chiffres concernant le premier degré*

Les éléments ci-après sont établis selon les éléments transmis par les rectorats, par le site du ministère de l'Education nationale et par le réseau associatif Calandreta et mis à jour en juin 2017.

	Département	PRIVE			PUBLIC				TOTAL				Taux pénétration bilingue sur secteur public	Taux pénétration immersif sur secteur privé
		Effectifs 2017 bilingue (parité horaire)	Effectifs 2017 immersion	Nb écoles dispensant enseignement de l'Occitan	Effectifs 2017 bilingue (parité horaire)	Effectif 2017 enseignement renforcé	Effectifs 2017 enseignement extensif	Nb total d'écoles dispensant enseignement de l'Occitan	Effectifs 2017 bilingue (parité horaire)	Effectifs 2017 immersion	Effectif 2017 enseignement renforcé	Effectifs 2017 enseignement extensif		
Académie de Bordeaux	64 - Pyrénées-Atlantiques	28	394	11	850	1223		60	878	394	1223	nc	1,91%	2,84%
	40 - Landes		0		313	93		11	313	0	93	nc	0,94%	0,00%
	33 - Gironde		69	2	193			4	193	69	0	nc	0,14%	0,51%
	24 - Dordogne		78	2	193	26	368	19	193	78	26	368	0,64%	3,81%
	47 - Lot-et-Garonne		37	2	407			13	407	37	0	nc	1,54%	1,25%
Académie de Limoges	23 - Creuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		nc	nc
	87 - Haute-Vienne	0	57	1	0	0	0	0	0	57	0		nc	nc
	19 - Corrèze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		nc	nc
Académie de Toulouse	31 - Haute-Garonne		418	8	521	nc	nc	9	521	418	non connu (nc)	nc	0,43%	3,29%
	32 - Gers		0	0	160	nc	nc	3	160	0	nc	nc	1,18%	0,00%
	65 - Hautes-Pyrénées		171	2	302	nc	nc	8	302	171	nc	nc	1,84%	6,67%
	46 - Lot		28	1	176	nc	nc	6	176	28	nc	nc	1,49%	2,30%
	82 - Tarn et Garonne		0	0	833	nc	nc	16	833	0	nc	nc	3,49%	0,00%
	12 - Aveyron		103	2	989	nc	nc	15	989	103	nc	nc	5,58%	1,75%
	81 - Tarn		202	5	906	nc	nc	14	906	202	nc	nc	3,05%	3,61%
	9 - Ariège		68	2	74	nc	nc	1	74	68	nc	nc	0,63%	5,69%
Académie de Montpellier	66 - Pyrénées Orientales	nc	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	nc	nc	nc	nc
	11 - Aude	nc	473	9	129	nc	nc	6	129	473	nc	nc	nc	nc
	34 - Hérault	nc	1139	13	1303	nc	nc	25	1303	1139	nc	nc	nc	nc
	30 - Gard	nc	154	3	121	nc	nc	3	121	154	nc	nc	nc	nc
	48 - Lozère	nc	0	nc	128	nc	nc	3	128	0	nc	nc	nc	nc

> *Approche cartographique*

La cartographie élaborée sur la base est accessible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/open?id=1lrWnlzfZMRthUcKR5DwP-7VXYg8&usp=sharing>

> **Présentation de l'offre en termes d'enseignement de l'occitan – enseignement supérieur**

	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université Montaigne	Université Jean Jaurès	Université Paul Sabatier	Université Paul Valéry	ESPE	ESPE	ESPE	APRENE
Lieu	Pau (64)	Bordeaux (33)	Toulouse (31)	Toulouse (31)	Montpellier (34)	Tarbes (65)	Carcassonne	Toulouse (31)/Montauban	Béziers (34)
Nom de la formation	MIASH - Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Filière Lettres-occitan Option en licence lettres modernes option d'occitan au CAPES de lettres modernes 	<ul style="list-style-type: none"> Licence d'occitan Master de valorisation du patrimoine occitan DU d'occitan Option Doctorat 	Licence pluridisciplinaire professorat des écoles	<ul style="list-style-type: none"> Licence d'occitan (y compris en enseignement à distance) Master Préparation aux concours en lien avec l'ESPE Option Doctorat 				Formations A1, M1 et M2
Niveau	Licence	Licence, Master	Option doctorat à	Licence 3	Option doctorat à	Master 1 et 2	Master 1 et Master 2	Master 1 et Master 2	Master 1 et Master 2
Contenu	Occitan proposé en unité libre d'ouverture		Tous types	Entre 20 et 30 h d'occitan dispensées à l'année	Tous types	350 h en occitan	100 h en occitan	350 h en occitan	Formations à l'enseignement immersif en occitan
Financements	Co-financement OPLO sur les stages professionnalisants immersifs des étudiants (au CFPOC d'Orthez)		Soutien à la communication	En attente de demande de soutien afin de renforcer le dispositif.					15 000 € par l'OPLO

Annexe 6 – Lista deus entretens miats - *Liste des entretiens menés*

Entretiens qualitatifs menés
Parents non locuteurs et locuteurs et parent ayant choisi de retirer son enfant d'une école - Réseau Calandreta
Parents non locuteurs et locuteurs et parent ayant choisi de retirer son enfant d'une école – Enseignement bilingue public
DASEN Hautes Pyrénées
Département Tarn – Chargé de mission
Département des Pyrénées-Atlantiques – Chargé de mission
Département du Gers – Chargé de mission
Ville de Toulouse – Chargé de mission
Association Oc-bi
Congrès permanent de la lenga occitana
Confédération Calandreta
Felco – Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc et CREO (Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan)
Réseau IEO – Institut d'Etudes Occitanes

Annexe 7 – Extrèits deus supòrts de tribalh deus talhèrs – *Extraits des supports de travail des ateliers*

1/ Intensificar la demanda - *Intensifier la demande*

- > Comment faire pour augmenter le nombre de non-locuteurs décidant d'apprendre l'occitan ?
- > Comment susciter/renforcer le « désir d'Occitan » ?

Éléments d'état des lieux

- Un déficit de sensibilisation du grand public, des collectivités et des services de l'Etat à la langue et la culture occitane
- Une image « vieillote » de l'occitan auprès des jeunes
- Un manque de visibilité et de portage au sein du grand public, des collectivités et des opérateurs (formalisation de politiques publiques en faveur de l'occitan peu répandue)
- Une faible communication autour des dispositifs existants

Pistes de travail

- Communiquer autour de l'offre de transmission de la langue : la rendre visible et attractive
- Créer un environnement propice, où l'occitan est présent, où il fait « partie du paysage »
- Multiplier les « portes d'entrées » par lesquelles on peut venir à l'apprentissage de l'occitan : spécificités culturelles des territoires, supports de la langue, émissions TV...

2/ Manténer e melhorar l'ofèrta - *Maintenir et améliorer l'offre*

- > Comment être capable de répondre à la demande (actuelle et future) en garantissant la qualité de la transmission de la langue ?

Éléments d'état des lieux

- Une absence ou rareté de l'offre (médias, formation...) sur certains territoires
- Une disparité dans les moyens mis en œuvre pour l'occitan entre les différents territoires
- Des ressources enseignantes insuffisantes pour pallier les absences et permettre un développement
- Une offre d'enseignement occitan non systématique et pas toujours suivie par les parents et étudiants
- Un manque de continuité de l'enseignement sur certains territoires (perte d'effectifs en collège et lycée)
- Un manque de personnels accompagnants (ATSEM, surveillants) formés à l'occitan
- Une offre de cours pour adultes non homogène sur le territoire
- Des problématiques concernant la correction de la langue

Pistes de travail

- Mieux articuler les différentes actions de transmission et de socialisation entre elles (notamment enseignement auprès des enfants et auprès des adultes, pour une meilleure transmission au sein de la famille)
- Garantir la continuité des enseignements de l'occitan pendant la scolarité
- Positionner l'occitan dans l'environnement proche et le quotidien des gens
- Travailler sur la « norme » pour garantir la qualité linguistique de l'occitan transmis

3/ Experimentar - *Expérimenter des démarches*

- > Tester des actions permettant d'aller plus loin
- > Permettre l'émergence de dynamiques innovantes
- > Créer du retour d'expérience et fournir une vitrine pour la transmission de l'occitan

Éléments d'état des lieux

- Une ambition de l'OPLO de se positionner en tant que facilitateur d'action/de politiques publiques/de projet à affiner en fonction des besoins et des potentialités
- Une appropriation de la thématique occitane hétérogène selon les territoires et les opérateurs (publics et privés)

Pistes de travail

- Cibler des territoires présentant des potentialités particulières
- Mettre en place un principe d'engagement mutuel entre les territoires et l'Office, par exemple à travers un appel à projets
- Proposer une offre d'ingénierie auprès des collectivités (accompagnement méthodologique...)